

L'Echo Communal



Social

_ Service Social du C.P.A.S. d'Aubange

Culture / Evénement

_ Programme du Centre Culturel 2^{ème} semestre 2007

_ Programme du Pôle Européen Culturel pour septembre

_ Commémoration des 30 ans de la fermeture de l'usine sidérurgique d'Athus

_ « Tout Rachecourt dans les pommes »

Energie / Environnement

_ Plantations : à quelle distance peut-on planter ?



Rédaction

Jean-Paul Dondelinger
Tomasso Antonacci
Christian Binet
Hervé Spoiden
et les intervenants :
institutions fédérales,
club et
associations

Graphisme

Hervé Spoiden

Photos

Hervé Spoiden
Olivier Biver

Imprimeur

Imprimerie Lorgé

SOMMAIRE

Le chien, un compagnon certes mais ...

Editorial de André LAMBERT,

Président du CPAS, responsable : affaires sociales et familiales, logement, hygiène,
santé publique, soins de santé, habitations sociales, troisième âge.

Social :

Service Social du C.P.A.S. d'Aubange

Chèque sport, mode d'emploi

Lavoir communal « La Saponaire »

Guide pratique des aînés

Excursions des pensionnés 2007

Logement, nouvelles dispositions en matière de baux locatifs

Villages en jeu : les résultats de l'enquête

Succès pour les stages sportifs communaux

Service d'Accueil et Prévention : idées reçues

Culture/Evénement :

Programme du Centre Culturel 2^{ème} semestre 2007

Bibliothèques Communales, horaires de rentrée

Académie de Musique et des Arts de la Parole de la ville d'Arlon

Programme du Pôle Européen Culturel pour septembre

Pôle Européen Culturel : retrospective en image

Maison des jeunes, Planète J : programme de la rentrée 2007

Commémoration des 30 ans de la fermeture de l'usine sidérurgique d'Athus

« Tout Rachecourt dans les pommes »

Atelier Gaumais : activités proposées pour la saison 2007-2008

Politique :

Séance du conseil communal du 26 juin 2007

Energie / Environnement :

Plantations : à quelle distance peut-on planter ?

Gestion des réseaux de distribution, Comment identifier les vrais agents ?

Le chien, un compagnon certes mais ...

Nul ne niera qu'un chien est la plupart du temps un compagnon agréable, voire indispensable (ex. : les chiens d'aveugles). Mais, compagnon de l'être humain, et donc soumis à des activités commandées par l'homme, il est nécessaire d'imposer un certain nombre de règles à la déambulation de nos amis à quatre pattes.

Le dernier règlement du Conseil Communal, relatif aux chiens considérés comme dangereux a suscité de nombreuses réactions, parfois positives, parfois critiques. Il a au moins eu le mérite de lancer le débat.

Aucun règlement n'est parfait et notre Bourgmestre avait admis en conseil communal que, scientifiquement, rien ne permettait de conclure à la dangerosité avérée de certaines races particulières.

Il avait aussi annoncé que cette réglementation, sévère, il est vrai, pouvait être amendée après un an de fonctionnement.

L'objectif du conseil était clair : éviter tout accident grave dû au vagabondage des chiens.

L'actualité récente a hélas prouvé que sans encadrement, un chien pouvait être la cause de traumatismes graves, notamment s'il agresse de jeunes enfants.

Pour TOUS LES CHIENS quelle que soit la race, la vigilance et la prudence s'imposent : un de nos policiers a été mordu par un « caniche » avec comme conséquence plusieurs jours d'arrêt de travail.

C'est pourquoi au cas où la réglementation communale concernant les chiens (reprise dans le règlement de police) n'est pas appliquée par le maître du chien, celui-ci s'expose à une amende administrative. Pour rappel :

- Tous les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique
- Les chiens appartenant à la catégorie « race à risque » doivent porter une muselière sur la voie publique
- Il est obligatoire de clôturer les propriétés privés où résident ces chiens.

Outre les problèmes de sécurité, un chien peut être la source de désagréments en matière d'hygiène et de propreté publique. Aussi nous demandons avec la plus grande insistance que les propriétaires de chiens veillent à ce que leur animal ne souille pas la voie publique. Nous rappelons enfin que pour les raisons évoquées ci-dessus, **tout chien doit être déclaré à l'administration communale**, rue Haute 38, auprès de Madame Monique LANNOY, tél. : 063/ 38.09.43





André LAMBERT

Président du CPAS
(affaires sociales et familiales,
logement, hygiène et
santé publique,
soins de santé,
habitations sociales,
troisième âge).

Quelle société pour demain ?

Depuis plusieurs années, spécialement dans notre région, on connaît une société à plusieurs vitesses. Les moyens financiers des familles se situent dans une fourchette de plus en plus large, selon qu'elles disposent de revenus du travail ou d'allocations sociales, selon que ces revenus sont générés au Grand-Duché ou en Belgique.

Les indicateurs économiques actuels sont inquiétants. La bourse fait preuve d'une instabilité qui peut « justifier » tous les dérapages imaginables. La météorologie défavorable de cette année va vraisemblablement influencer négativement au cours des prochains mois, sur les coûts des produits de consommation de base comme la farine et partant, de tous ses dérivés tels que pain, pâtes, ...

Le statu quo des revenus du travail et des allocations sociales ne répond pas à la réalité du coût de la vie.

Dans notre commune, la flambée de l'immobilier grève lourdement le budget des familles les plus modestes. Celles qui n'ont pas la chance de bénéficier de logements sociaux consacrent souvent plus de 50 % de leurs ressources au paiement d'un loyer et des charges inhérentes.

Le chauffage constitue après le loyer, une des grosses dépenses que certains ne peuvent plus assurer que partiellement.

L'accès aux soins de santé devient un luxe pour beaucoup.

Toutes ces considérations ne sont pas sans fondements. Les chiffres révélés par les comptes des années antérieures prouvent que le C.P.A.S. doit faire face à des interventions croissantes au fil des ans. Les comptes 2004, 2005 et 2006 démontrent à suffisance la tendance.

Chauffage : 42 % d'interventions en plus en deux ans. Chaque intervention est de plus en plus importante, étant donné l'évolution des prix des carburants.

Frais médicaux et pharmaceutiques : contrairement aux années antérieures, on compte parmi les bénéficiaires, des familles avec enfants. Bien souvent, le C.P.A.S. sert d'intermédiaire financier, en attendant l'intervention des mutualités.

Année	Prise en charge factures mazout		Honoraires médicaux
	Montants	Interventions	Frais pharmaceutiques
2004	21.107,30 €	100	40.421,33 €
2005	35.611 €	138	47.836,42 €
2006	40.946,93 €	142	51.753,33 €

L'année 2007 hélas, ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices. Devant une telle dégradation du pouvoir d'achat des familles les plus pauvres, comment le C.P.A.S. pourra-t-il continuer à pallier cette incapacité à assurer les charges essentielles ?

Des choix devront inévitablement s'opérer dans l'octroi des aides.

Aux personnes âgées, qui après des carrières incomplètes ou après une vie de dur travail bénéficient de pensions indécentes leur permettant à peine d'assurer leur ordinaire, mais leur interdisant pratiquement l'accès à la maison de repos lorsque cela s'avère nécessaire, l'aide devra être assurée prioritairement.

C'est essentiellement chez les jeunes que des mesures d'économie doivent être prises.

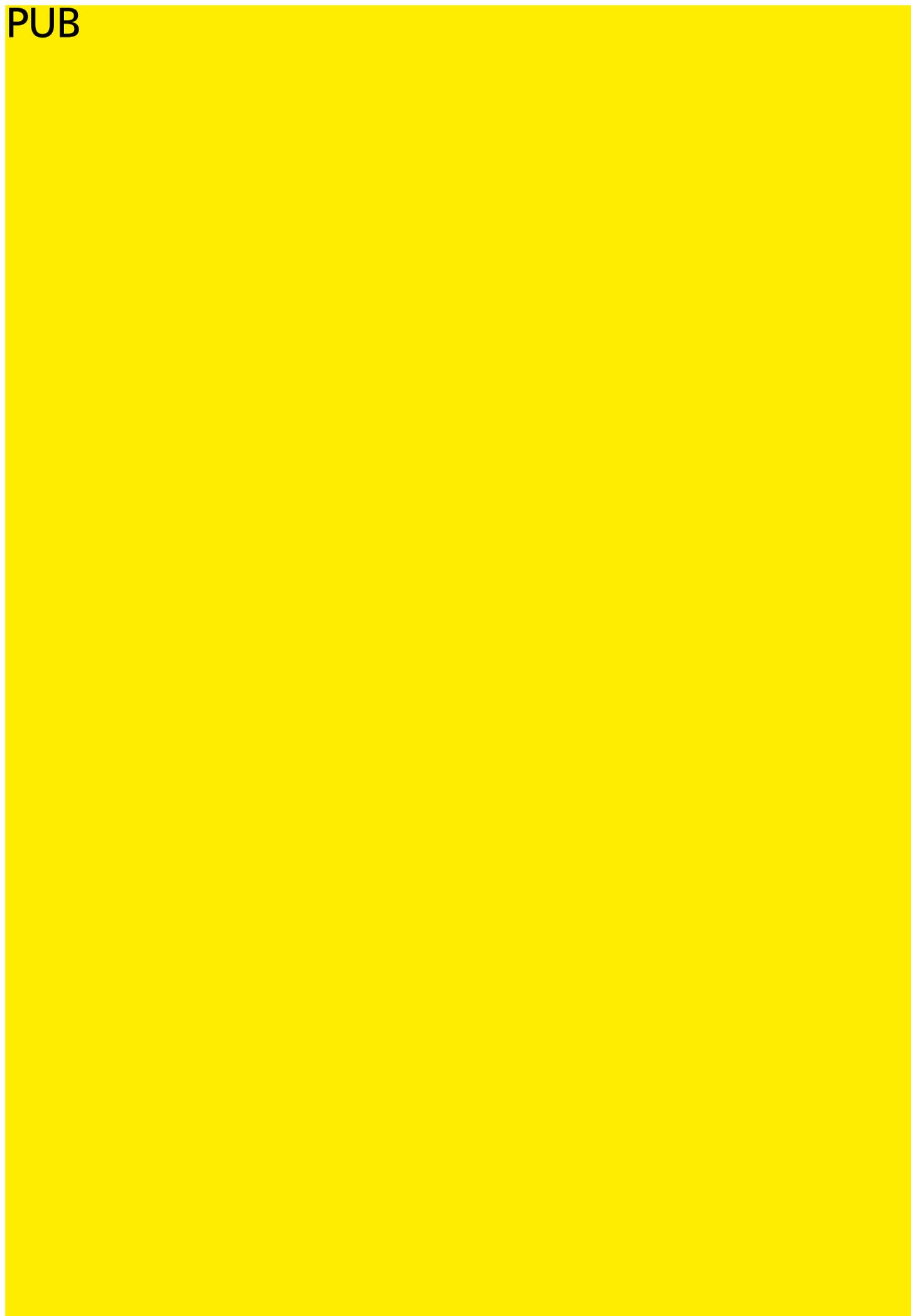
Des jeunes qui parfois, trop systématiquement dès leur majorité civile, recourent aux aides sociales et dérivent petit à petit vers une vie d'assistantat, devront impérativement être orientés vers des formations utiles à leur avenir, quitte à ce que l'autorité se montre plus contraignante à leur égard.

Trop de jeunes revendiquent des **DROITS** et oublient souvent que ceux-ci s'accompagnent de **DEVOIRS**. Les parents doivent se réinvestir dans l'éducation de leurs enfants et prendre notamment conscience de leur obligation alimentaire à l'égard de leurs rejetons, même s'ils sont majeurs : conformément à l'article 98§2 de la Loi organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976 et aux articles 203, 205, 206, 212 et 213 du Code civil, les parents sont contactés en leur qualité de débiteur alimentaire. L'obligation alimentaire est due toute la vie et ne s'arrête pas à la majorité civile (18 ans).

L'article 26 de la Loi du 26 mai 2002 instituant le droit à l'intégration sociale prévoit la possibilité de récupération du Revenu d'Intégration Sociale auprès des débiteurs alimentaires définis par l'article 4 de cette même loi et par l'article 336 du Code civil.

Pour chaque situation difficile, les services compétents du C.P.A.S. peuvent être contactés, que ce soit pour des problèmes de gestion budgétaire qui nécessitent un accompagnement, pour des problèmes de formation, ou tout simplement pour un conseil judicieux. Mieux vaut recourir préventivement à ses services que s'enfoncer irrémédiablement dans des situations inextricables.

PUB



Service Social du C.P.A.S. d'Aubange

LE SERVICE SOCIAL GENERAL

Le travailleur social accueille le demandeur lors de permanences sociales, il peut également se rendre à domicile. Il organise un dossier administratif, réalise une enquête sociale et gère le suivi de la situation. Les demandes sont présentées devant le Conseil de l'Aide Sociale qui prend les décisions.

Assistantes sociales :

CASTREMANNE Corinne
CLINQUART Sylvie
GOOSSE Géraldine
HERARD Catherine
OGER Marie-Jeanne
PAYOT Christelle
PIERRET Laurence

Tél. Athus : 063 / 38.42.94
Tél. Aubange : 063 / 38.18.43

Chef de service :

BROCA Colette
Tél. : 063 / 38.18.43

PERMANENCES SOCIALES :

Aubange :
3 rue du Village,
les lundis et jeudis
de 9h00 à 11h00

Athus :
104 rue de Rodange,
tous les jours de 9h00 à 11h00

Si vous ne pouvez vous rendre à une permanence sociale, veuillez demander un rendez-vous ou une visite à domicile.

LES DEMANDEURS D'ASILE

Assistantes sociales :

CASTREMANNE Corinne
OGER Marie-Jeanne
DAUWE Yolande
Tél. : 063 / 38.18.44

Depuis plusieurs années, l'Office des Etrangers attribue à toutes les communes, sur base d'un plan de répartition, un certain nombre de demandeurs d'asile.



Notre CPAS leur accorde une aide sociale mensuelle en conformité avec la législation.

L'Initiative Locale d'Accueil (ILA)

L'I.L.A. héberge 4 candidats demandeurs d'asile durant la première phase de la procédure. Ils reçoivent une aide matérielle jusqu'au moment où ils accèdent à la deuxième phase et quittent alors notre I.L.A.

Personne de contact :
Marie- Jeanne OGER

LE SERVICE DE MEDIATION DE DETTES

Assistantes sociales :

CLINQUART Sylvie
GOOSSE Géraldine
HERARD Catherine

Tél. : 063 / 38.18.46

Il s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés financières, de manière passagère ou continue : Il se veut un intermédiaire entre le débiteur et ses créanciers et se donne comme objectif d'accompagner les personnes de manière suivie et les aide à devenir autonomes dans la gestion de leur budget.

Une bonne collaboration entre les différentes parties est essentielle à la réussite d'une médiation de dettes, ainsi qu'une relation de confiance.

GUIDANCE ENERGIE

Assistante sociale :

PIERRET Laurence
Tél. : 063 / 38.18.55

Au sein du Service Social, il existe depuis quelques années, la possibilité d'assurer une guidance énergétique pour les personnes rencontrant des difficultés face à leurs frais d'énergie (chauffage, électricité, gaz, eau).

Depuis presque 2 ans, le CPAS dispose de la borne de chargement pour les cartes des compteurs budget d'électricité.

Des permanences de chargement sont prévues à Aubange les lundis et jeudis de 9h à 10h ou sur rendez-vous en contactant le 063 / 38.18.55 ou le 063 / 38.18.40

Pour toutes autres informations relatives à l'énergie, une Assistante Sociale se tient à votre disposition au bureau d'Athus, 104 rue de Rodange, les mardis de 9h à 11h ou sur rendez-vous au 063/38.18.55.

LE SERVICE « INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE »

Assistantes sociales :

MAQUET Sylvie
BRICE Julie

Tél. : 063 / 38.18.54
Tél. : 063 / 38.18.49

Objectifs :

Dynamiser, motiver et encadrer les personnes qui émargent au CPAS afin de mettre en valeur leurs compétences sociales et professionnelles.

Moyens :

Suivi individualisé du parcours d'insertion / Formations / Stages d'immersion professionnelle / Mises sous contrat de travail en vertu de l'art.60§7 de la loi organique des CPAS...

Collaborations :

Opérateurs de formation de la région (Forem, Lire et Ecrire asbl, CDR Ansart, La Trève asbl..) / Mirelux / Commune d'Aubange / Intercommunales / ASBL de la commune / Trace...

A noter : Depuis 2006, des séances de Jobcoaching, en collaboration avec la MIRELUX, sont organisées chaque mardi dans notre CPAS. But : accompagnement individualisé et collectif des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi.

Personne de contact :
Alexiane BOTTY
Tél. : 0473 / 36.41.16
Tél. : 061 / 31.39.99

Service Social du C.P.A.S. d'Aubange

Le chèque sport, mode d'emploi

**Tu veux faire du sport ...
Oui... mais parfois, c'est trop cher !
Le CHÈQUE SPORT, mode d'emploi.
Dès aujourd'hui, avec le chèque sport,
tu peux t'en sortir !**

**LE CHÈQUE SPORT, POUR QUI ?
TRÈS SIMPLE !**

Le chèque sport est destiné à tous les enfants de 6 à 18 ans, dont les parents connaissent des difficultés sociales ou économiques :

- usagers du CPAS ;
- allocataires sociaux ;
- familles monoparentales ;
- ménages surendettés ;
- chômeurs de longue durée ;
- ménages dont le niveau de revenus ouvre un droit aux bourses d'études en Communauté française.



**LE CHÈQUE SPORT,
ÇA SERT À QUOI ?**

- t'affilier à un club sportif, à une classe de neige, à une classe sportive,
- t'inscrire à un stage sportif,
- acheter ton équipement sportif, via ton club.

**LE CHÈQUE SPORT,
À QUI M'ADRESSER ?**

- au CPAS de ta commune ;
- à ton école
- auprès de l'échevinat des sports de ta commune

Lavoir communal « La Saponaire »

Une équipe souriante, dévouée et surtout ... compétente à laquelle vous pourrez confier tous vos travaux de lessivage, repassage et couture...

Un matériel performant, des délais d'exécution rapides...

Une qualité de travail irréprochable.

Ouvert dans son site actuel depuis décembre 2003, « l'entreprise » connaît un essor certain, comme le prouvent encore les chiffres des deux derniers exercices. Que de chemin parcouru depuis l'ouverture en juin 1996, rue de Rodange, dans des locaux exigus, répartis sur deux niveaux, qui n'avaient pas été conçus pour une telle exploitation.

RESPONSABLE :

Mme TISON

ADRESSE :

rue du Centre 50 à Athus
Tél. : 063 / 38.78.88

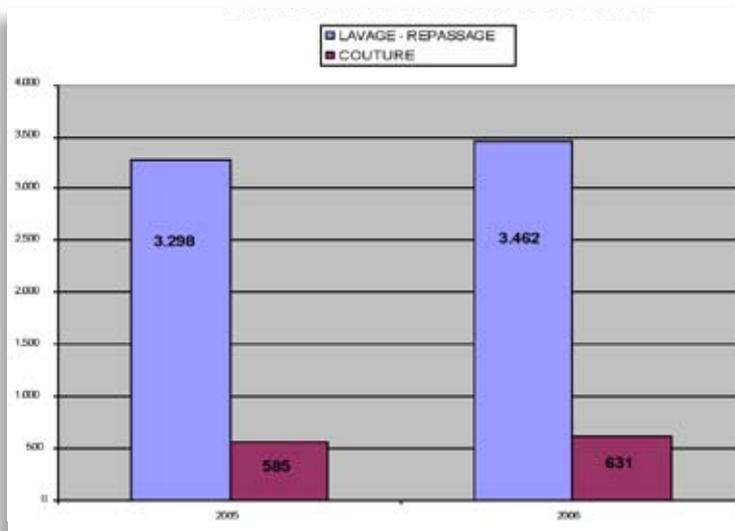
RAPPEL DES PRINCIPAUX TARIFS

- Lessivage – Repassage : 1,90 €/kilo
- Repassage – Raccoupage : 7,70 €/heure
- Prise - Remise à domicile : 2,50 €
- Couettes 1 pers – 2pers : 13 et 15 €
- Travaux de couture : en fonction de la prestation.



Mme Tison et une partie de son équipe

EVOLUTION DES PRESTATIONS 2005 – 2006



Guide pratique des aînés

1. SERVICES PROPOSÉS PAR LE C.P.A.S.

SERVICE SOCIAL

- > **CONTACT :**
Mme BROCA Colette
Tél. 063/38.18.43

SERVICE DES REPAS CHAUDS A DOMICILE

- > **CONTACT :**
Mme WIDART Cécile
Tél. 063/38.18.52 ou 063/38.18.40

Le service s'adresse à tous les aubangeois : le prix des repas est fixé en fonction des revenus : de 2,85 € à 6,60 €.

SERVICE DE DÉPANNAGE À DOMICILE, TÉLÉ-SECOURS

- > **CONTACT :**
Mme FAUTRAT Annick
Mme DAUWE Yolande
Tél. 063/ 38.18.51 ou
063/38.18.40 (administration)

Dépannage à domicile :

- > **Courses et démarches administratives,**
...

Télé-secours :

- > **Votre émetteur permet une aide immédiate pour vous secourir à domicile.**

LA SAPONAIRE, LAVOIR ET ATELIER-COUTURE (page précédente)

- > **CONTACT :**
Mme TISON Bernadette
Tél. 063/38.78.88
Rue du Centre,50, ATHUS

2. ADMINISTRATION COMMUNALE

- > **CONTACT :**
Mme SCALCON Josiane
Rue Haute, 22, 6791 ATHUS
Tél. 063/38.12.50 (numéro général)

SERVICE PENSIONS

- > **pension de retraite**
- > **pension de survie**
- > **garanti de revenu aux personnes âgées (GRAPA)**
- > **CONTACT :**
M. Claude LATRAN
Rue des Métallurgistes, 9,
6791 ATHUS
Tél.: 063/58.34.18

O.N.P. (Office National des Pensions)

- > **CONTACT :**
Tél. 063/24.01.20
Rue des Déportés, 50, 6700 ARLON



ALLOCATIONS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

- > **CONTACT :**
M. Claude LATRAN
Rue des Métallurgistes, 9,
6791 ATHUS
Tél.: 063/58.34.18

Avantages accordés aux personnes âgées handicapées :

- > **Avantages fiscaux** en matière de TVA, de taxe à l'immatriculation et de taxe de circulation;
- > **Tarif téléphonique social;**
- > **Carte spéciale de stationnement;**
- > **Tarif social électricité et gaz;**
- > Carte nationale de **réduction sur les transports en commun;**
- > **Réduction du précompte immobilier;**
- > **Réduction de l'impôt sur les revenus;**
- > **Exonération du paiement des redevances radio sur véhicule et/ou télévision.**

Conditions de handicap ou de ressources

3. INASTI (INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE SOCIALE POUR TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS)

- > **CONTACT :**
Tél. 061/29.52.11
Rue Jarlicyn, 5, 6800 LIBRAMONT
Des permanences sont organisées au CPAS le 2^{ème} mardi de chaque mois de 11h00 à 12h00.

4. TARIF TÉLÉPHONIQUE SOCIAL DE BELGACOM

- > **CONTACT :**
tél.: 071/27.35.37 ou 071/27.32.47
Belgacom " service tarifs téléphoniques sociaux "
Boulevard Tirou, 7 - 2^{ème} étage, 6000 CHARLEROI

5. PRIMES ET AVANTAGES DE LA PROVINCE

Prime pour la location d'un appareil de télévigilance,
prime pour les frais de téléphone, infor homes wallonie, voyages 3^{ème} âge.

- > **CONTACT :**
Tél.: 063/21.27.54
Division des Affaires Sociales
Square Albert 1^{er}, 1, 6700 ARLON

6. INFOR HOMES WALLONIE

- > **CONTACT :**
Tél.: 063/21.27.38 ou 063/21.27.54
Division des Affaires Sociales
Square Albert 1^{er}, 1, 6700 ARLON

7. BUS 105

Le bus est réservé aux personnes dont l'état physique entraîne une diminution de la mobilité, que celle-ci soit temporaire ou définitive. **Une réservation préalable est nécessaire.**

Le bus circule à la demande, **du lundi au vendredi (sauf jours fériés), entre 6h30 et 19h30.**

- > **CONTACT :**
Tél.: 105, du lundi au vendredi, de 8h à 18h

8. L'ACCÈS GRATUIT AUX TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES PLUS DE 65 ANS

- > **CONTACT :**
Tél.: 081/25.35.55
TEC Namur-Luxembourg
Avenue de Stassart, 12, 5000 NAMUR

9. CROIX-ROUGE

Transport de personnes et prêt de matériel sanitaire

- > **CONTACT :**
M. CARLIER
Tél. 063/38.75.80
Rue Godefroid-Kurth, 2, 6700 ARLON

10. ASD (AIDE ET SOINS À DOMICILE)

Service d'aide familiale, centre de coordination, Croix Jaune et Blanche

- > **CONTACT :**
Mme DELVAUX Catherine
Avenue de Longwy, 238, 6700 ARLON
Tél. 063/23.04.04

Ce service, conventionné avec le CPAS est ouvert à tous.

Service Social du C.P.A.S. d'Aubange

Guide pratique des aînés



11. CSD (LA CENTRALE DE SERVICE À DOMICILE)

Des soins médicaux et paramédicaux, une aide aux familles et aux personnes âgées, un service de sécurisation à domicile.

> **CONTACT :**

Mme Carine VICTOR
Av. N. Martin, 59, 6870 SAINT-HUBERT
Tél. 061/61.31.50
Ce service, conventionné avec le CPAS, est ouvert à tous.

12. LES MUTUALITÉS

MUTUALITÉ CHRÉTIENNE

> **CONTACT :** Tél.: 063/38.36.77
Grand-rue, 61, 6791 ATHUS

MUTUALITÉ NEUTRE MUNALUX

> **CONTACT :** Tél.: 063/38.60.25
Rue de la Volette, 30, 6792 HALANZY

MUTUALITÉ SOCIALISTE DU LUXEMBOURG

> **CONTACT :** Tél.: 063/38.12.30
Grand-rue, 87, 6791 ATHUS

MUTUALITÉ LIBÉRALE

> **CONTACT :** Tél.: 063/38.49.99
Grand-rue, 9, 6791 ATHUS

MUTUALITÉ PARTENA

> **CONTACT :** Tél. 063/38.54.22
Rue du Centre, 5, 6791 ATHUS

13. LE STATUT VIPO/ BIM/OMNIO

Ce statut est accordé aux veufs, invalides, pensionnés, orphelins et personnes à faibles revenus.

> **CONTACT :**

Voir avec votre mutuelle

14. CENTRE DE PLANNING FAMILIAL (F.P.S.)

AIDE aux personnes, couples et familles en difficultés relationnelles, familiales,

> **CONTACT :**

87 Grand rue, 6791 Athus
Tél. : 063 / 38.12.30

15. CENTRE DE PLANNING ET DE CONSULTATION FAMILIALE ET CONJUGALE

Aide aux personnes, couples et familles en difficultés relationnelles, familiales, ...

> **CONTACT :**

46 route de Bastogne, 6700 Arlon
tél. : 063 / 22.12.4813.

16. CENTRE DE GUIDANCE PROVINCIAL

Consultations médicales, psychologiques et sociales

> **CONTACT :**

62 rue Léon Castillon, 6700 Arlon
Tél. : 063 / 22.15.34

17. CLUBS 3^{ÈME} ÂGE

> **CONTACTS :**

Athus : Mme VANDERSMISSEN
Tél. 063/37.09.18
Aubange : Mme NIZET
Tél.063/38.80.84
Halanzay : Mme SCHLEICH
Tél. 063/67.85.24
Rachecourt : M. SOBLET
Tél. 063/67.71.55

18. POLICE FÉDÉRALE

> **CONTACT :**

Tél. 063/38.02.40 ou en cas d'urgence
 101
Rue des Usines, 5, 6791 ATHUS

19. POMPIERS

> **CONTACT :**

Tél. 063/37.13.15
ou en cas d'urgence
 100
Rue des Métallurgistes, 9, 6791 ATHUS

20. TÉLÉ ACCUEIL

Difficultés de vie - Quelqu'un à qui parler « 24h/24 »

> **CONTACT :**

107

Les 24, 26 et 27 septembre 2007, l'Administration communale d'Aubange organise les excursions pour pensionnés selon les dispositions suivantes :



PRIX :

- pensionnés ou assimilés : **30 €**
- pensionnés ou assimilés reconnus VIPO (sur présentation de la carte) : **25 €**
- non pensionnés ou étrangers à la commune : **75 €**

Excursions des pensionnés 2007

DESTINATION :

SARREGUEMINES,
Découverte du pays de la faïence ...

DÉPART :

7 heures
tous ramassages effectués.

DATES :

- **Lundi 24 septembre 2007 :**
section ATHUS
- **Mercredi 26 septembre 2007 :**
sections AUBANGE et AIX-SUR-CLOIE
- **Jeudi 27 septembre 2007 :**
sections HALANZY, BATTINCOURT et RACHECOURT

RENSEIGNEMENTS :

Madame Anne MONNEAU
Tél. : 063/38.12.51

INSCRIPTIONS :

- **ATHUS :**

Hôtel de Ville, 22 rue Haute
Service secrétariat :
Du 7 au 17 septembre 2007
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
Sauf les lundi 10 et
vendredi 14 septembre

- **AUBANGE :**

CPAS
les lundi 10 et vendredi 14 septembre
de 10h30 à 11h00.

- **BATTINCOURT :**

local Odyssee
les lundi 10 et
vendredi 14 septembre
de 11h15 à 12h00.

- **HALANZY :**

Hôtel de Ville
les lundi 10 et vendredi 14 septembre
de 13h30 à 14h45.

- **RACHECOURT :**

Maison communale
les lundi 10 et vendredi 14 septembre
de 15h00 à 15h30.



Logement, nouvelles dispositions obligatoires en matière de baux locatifs

Obligation d'enregistrement du bail, nouvelles obligations du propriétaire (bailleur) et du locataire (preneur)

LOCATION D'UN IMMEUBLE RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT À L'HABITATION

1. **Le montant du loyer et des charges doit être indiqué** dans toute communication officielle ou publique (annonces, affiches, ...).
2. **L'état des lieux** est obligatoire.
3. **Les baux doivent être conclus obligatoirement par écrit** à partir du 15.06.07 et contenir les mentions suivantes :
 - l'identité des parties
 - la date du début du contrat
 - la désignation de tous les locaux et parties de l'immeuble faisant partie de la location
 - le montant du loyer

4. **L'Arrêté Royal du 4 mai 2007 doit être joint à chaque contrat de bail** (information aux parties du droit en matière de baux à loyer) ainsi que copie de l'Arrêté royal du 8 juillet 1997 relatif aux conditions minimales de sécurité, salubrité et habitabilité (M.B. du 21.08.97).
5. **Obligation pour le bailleur de soumettre le bail à la formalité de l'Enregistrement**, dans les deux mois à compter de la signature (les baux conclus avant le 1^{er} janvier 2007, concernant exclusivement le logement doivent être enregistrés avant le 1^{er} juillet 2007).
FORMALITE GRATUITE depuis le 1^{er} janvier 2007 pour les contrats concernant uniquement le logement.
 Si un bail concernant une habitation utilisée à titre de résidence principale conclu pour une période \geq à 3 ans n'est pas enregistré dans les délais légaux (avant le 1^{er} juillet 2007 pour les contrats antérieurs au 1.1.2007 et endéans les deux mois de la signature pour les nouveaux baux), le locataire peut y mettre fin sans préavis.

6. **Tout logement individuel ou collectif doit être équipé d'au moins 1 détecteur d'incendie** en parfait état de fonctionnement.
7. **Il n'est pas possible de mettre à charge du locataire, des réparations imputables au bailleur.**
8. **Garantie locative** : 3 possibilités
 - Garantie versée sur un compte individualisé au nom du preneur.
Ne peut excéder un montant équivalent à 2 mois de loyer.
 - Garantie bancaire : le preneur constitue progressivement la garantie par mensualités, sur un compte ouvert dans l'établissement bancaire où sont versés ses revenus (pendant la durée du contrat avec maximum de 3 ans).
Le preneur bénéficie d'un intérêt dès le 1^{er} versement.
L'institution bancaire ne peut refuser la demande de garantie en invoquant la solvabilité du preneur. La garantie ne peut couvrir plus de 3 mois de loyer.
 - **Garantie bancaire via CPAS** : Une convention lie le CPAS et une institution financière. La garantie ne peut excéder 3 mois de loyer.

Ces nouvelles dispositions légales ont été inscrites dans 3 lois différentes (voir site du Moniteur belge :

<http://www.ejustice.just.fgov.be/>

- Articles 62 à 75 de la loi-programme (I) du 27.12.2006
- Articles 97 à 103 de la loi du 25 avril 2007 portant diverses dispositions (IV)
- Loi du 26 avril 2007 portant des dispositions en matière de baux à loyer



PROGRAMME :

- Arrêt **petit déjeuner** à Saint-Avold
- Direction Sarreguemines : **visite du musée des techniques faïencières** : découverte des différentes phases de travail qui métamorphosent l'argile en une pièce unique de céramique.
- **Repas de midi à Sarreguemines** (Terrine de caneton maison aux pistaches, Salade de pommes acidulées, Petit cappuccino de cèpes, Braisé de bœuf comme autrefois, garniture



forestière, Parfait glacé aux mirabelles, sauce au kirsch, (vin, eau, café) compris.

- **Visite du musée de la faïence** : fresques d'époques esquissées par les plus grands artistes du 19^{ème} siècle.
- **Direction vers la Vallée de la Sarre** : Forbach, Sarrebruck.
- **Repas du soir à HETTANGE GRANDE** (village fleuri) : assiette froide, 1 boisson, dessert, animation musicale.
- **Retour en Belgique** vers 22h30





Village en jeu : les résultats de l'enquête

En 2005 et 2006, des habitants de votre commune participaient à l'opération « Village en jeu » développée par le CAL/Luxembourg. Dans toute la province de Luxembourg, plus de 3000 personnes, jeunes et moins jeunes, ont formé 217 groupes afin de créer sur un plateau de jeu un village idéal.

Dans notre commune, 11 groupes ont participé :

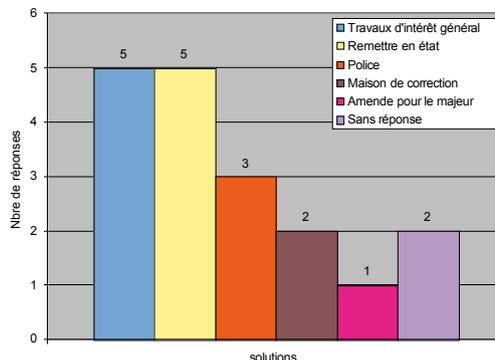
- L'aprem'Action (Athus)
- L'aprem'Action (Aubange)
- L'aprem'Action (Halanzy)
- L'école de la Communauté française d'Halanzy (3) (fondamental)
- Les éducateurs de rue (Athus)
- La Maison de Soins Psychiatriques Belle-vue (Athus)
- Le patro Aubange
- Planète J (Athus)
- La Quartier Frontière Aubange

Lors du concours organisé le 5 février 2006, le Quartier Frontière a gagné le prix du public, l'école de la Communauté française d'Halanzy a gagné le prix du CAL/Luxembourg. Les réponses des participants (11 groupes) ont été récoltées et peuvent être lues comme un mini sondage.

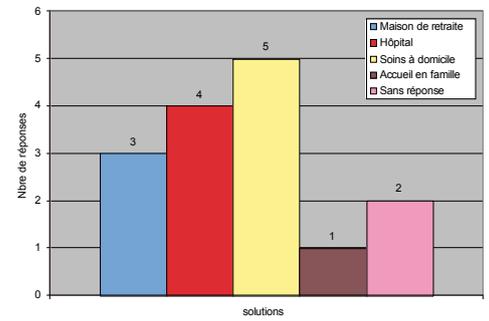
Voici 3 exemples de résultat à l'enquête, l'entièreté des résultats est disponible sur : www.cal-luxembourg.be

vous pouvez aussi demander à les recevoir au tél. : 061/22.50.60

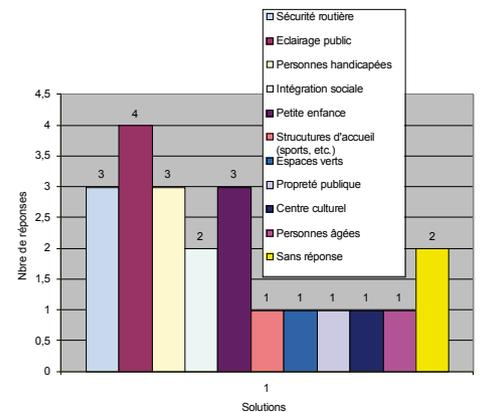
- Trois ados de 15, 17 et 18 ans vandalisent les locaux de l'école. Ils sont vus. Que se passe-t-il ?



- L'octogénaire du village qui n'a plus de famille vient de faire une chute dans l'escalier. Il est immobilisé. Que devient-il ?



- Quelles sont vos 1^{ères} et 2^{èmes} priorités politiques ? (Espaces verts, lieux de culte/laïcité, centre culturel, personnes handicapées, enfant en bas âge, personnes âgées, intégration sociale, sécurité routière, propreté publique, éclairage public).



Succès pour les stages sportifs communaux.

Comme chaque année, la Commune d'Aubange, avec l'aide du Centre Sportif Local, a organisé toute une panoplie d'activités sportives durant cet été 2007.

Même si les 14 stages programmés n'ont pas affichés complet, ils se sont très bien déroulés et on peut noter un nombre de participant plus important que l'été dernier et évidemment tout aussi motivés.

Les points forts de ces stages sont la multitude d'activité proposées (la majorité des stages ont pour but la découverte d'un nombre maximum de sports) et la grande fourchette d'âge ciblé (de 2^{1/2} à 20 ans).



Seul le stage pour les 15 – 20 ans n'a pas eu lieu faute de participants, il faut dire que la météo n'était pas au beau fixe, mais les adolescents inscrits ont quand même pu profiter d'une journée kayak sur la Semois et d'un parcours aventure.

Nous espérons sincèrement voir plus de monde à cette journée l'année prochaine afin que cette activité très agréable puisse être maintenue.

Encore un grand bravo à tous nos jeunes sportifs pour leur participation et leur esprit sportif.

PUB

Le samedi 8 septembre
Balade à la découverte des champignons des bois



Avec la météo pluvieuse de cet été, les champignons ont sorti leur chapeau très tôt cette année. Le samedi 8 septembre après-midi, le CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) de la Forêt d'Anlier propose une sortie à la découverte de ces fantastiques décomposeurs. Les participants seront amenés à observer et découvrir les champignons les plus courants. La balade se déroulera en forêt d'Anlier et sera guidée par Vinciane Schockert. Vous pouvez également profiter de l'occasion pour ramener vos cueillettes afin de les faire déterminer.

Les champignons n'ayant pas qu'un intérêt gastronomique, vous pourrez également découvrir leur mode de reproduction, les critères de reconnaissance des grandes familles, les espèces les plus toxiques, ainsi que les particularités de certains d'entre eux.

L'inscription est obligatoire et doit se faire avant le vendredi 7 septembre au tél. : 063/42.47.27 ou via le mail info@crieanlier.be.

Paf : 3 € et 1 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Service Accueil et Prévention

idées reçues

L'utilisation de produits psychotropes fait partie intégrante de notre condition d'être humain depuis des siècles (usages rituels, médical, relaxant,...). Actuellement on constate une multiplication de l'utilisation de toutes ces substances qu'on appelle généralement « Drogues » (alcool, antidépresseurs, amphétamines, héroïne, ecstasy, cannabis, cocaïne, ...).

Cette accessibilité de plus en plus grande augmente également l'existence de fausses vérités véhiculées par les médias ou d'idées reçues colportées par la rumeur publique. Le SAP vous propose désormais en collaboration avec Infor-Drogues, de lever ces fausses idées en vous fournissant dans le cadre de cette nouvelle rubrique une série de « Flash Info » illustrant ce sujet qui reste bien souvent tabou.

« Le cannabis tout le monde en fume »

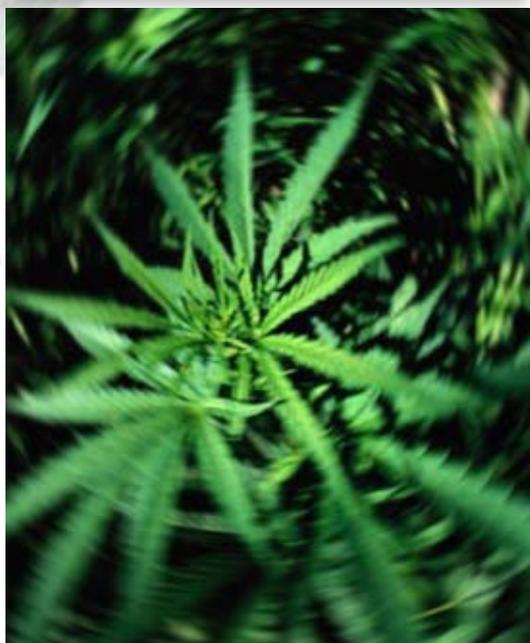
Si on constate effectivement que de plus en plus de personnes consomment ou ont déjà consommé du cannabis, les produits psychotropes les plus régulièrement utilisés restent sans conteste l'alcool, le tabac et les médicaments tranquillisants ou sédatifs. Concrètement, la consommation « courante » de cannabis par les 15/16 ans s'élève à 26,4 % durant l'année en cours et à 16,7 % dans le mois précédent l'enquête. Globalement, cela veut donc dire qu'il y a en moyenne plus de 60 % des jeunes belges (agés de 15 à 24 ans) qui n'en ont jamais fumé !

Sources : rapport Eurotox (enquête ESPAD 2003).

« La cause de tous ses problèmes, c'est la drogue »

Les raisons de consommer des drogues peuvent être multiples, liées à la personne mais aussi souvent à son environnement de vie.

Les personnes consomment alors pour se sentir mieux, pour apaiser les tensions, pour surmonter leur quotidien, pour oublier... Bien sûr, consommer des drogues peut entraîner de nouvelles difficultés au sein de la famille ou ailleurs; quoiqu'il en soit, la cause de « tous les problèmes » n'est jamais la drogue à elle toute seule.



« Le cannabis, ce n'est pas grave, c'est une drogue douce »

Le terme « drogue douce » est dangereux car tout usage de drogue comporte des risques. Si l'on veut évaluer la gravité de la situation, outre le produit, il faut tenir compte de la quantité, de la fréquence, du contexte de consommation (seul, en groupe, dans la cours de récré, en prison, au boulot ...), de l'humeur, de l'état de santé général, etc...

Principaux services proposés :

- Actions préventives diverses en matière d'assuétudes et de toxicodépendance
- Entretiens d'information et de sensibilisation en individuel ou en famille.
- Suivis psychosociaux (usagers et proches).
- Orientations thérapeutiques et médicales personnalisées.

Service Accueil et Prévention :

Michaël MATHIEU

tél : 063 / 38 87 16



Infor drogues :

tél : 02 / 227 52 52



« Le cannabis, c'est moins grave que l'alcool »

Toute consommation qui « dérape » peut être grave. Ne pas savoir commencer sa journée sans fumer un joint est inquiétant, tout comme ne pas pouvoir affronter des difficultés sans boire quelques bières. A nouveau, ce n'est pas sur le produit qu'il faut se centrer mais sur l'usage qu'on en fait.





Programme du Centre Culturel 2^{ème} semestre 2007

Centre Culturel Aubange

Rue du Centre, 17, 6791 ATHUS

Tél. : 063 / 38 95 73

E-mails : martine.meunier@swing.be
athus.culture@skynet.be

Web : www://agglo-ped.org

Tout public –

« MÉMOIRE DE FEMMES »

PROGRAMME :

Voir page 11 de ce magazine

ORGANISATION : Athus et l'Acier

DATES : Vendredi 7 septembre à 20h17
et dimanche 9 septembre à 15h02

Réservation indispensable au
tél. : 063/38.95.73



« EXPOSITION PEINTURE »

PROGRAMME :

Exposition peinture des participants de l'Atelier du Centre d'Expression et de Créativité, sous la houlette de Christine Bantuelle.

DATES : Les samedi 15 et dimanche 16 septembre de 14h à 18h
Entrée libre.

« LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU »

PROGRAMME :

Conférence organisée par l'association Virés

DATE : Vendredi 28 septembre à 20h
(à confirmer)

« FAITES/FÊTE DE LA RÉSISTANCE »

PROGRAMME :

Vernissage de l'exposition « Résistances aux guerres ».

Vendredi 12 octobre :

spectacle autour de Léo Ferré et des poésies
« Résistances aux guerres ».

Samedi 13 octobre :

stands et conférences avec Jean Bricmont,
Pascale Jamouille, Jean-Marc Caudron et
François Ruffin. Cinéma, repas et théâtre.

Dimanche 14 octobre :

circuit de la reconversion automobile en bus,
les enjeux de la mondialisation alimentaire et
un marché de l'alimentation régionale.

ORGANISATION : Attac des 3 frontières et
Centre d'Animation Globale du Luxembourg.

DATES : Les 12, 13 et 14 octobre 2007

« CONCERT D'AUTOMNE »

PROGRAMME :

Concert d'automne par l'Harmonie Royale des Sapeurs Pompiers d'Athus et l'Harmonie de Hautcharage, sous la direction de Jean-Luc Becker

DATE : samedi 20 octobre à 20h00
Entrée libre



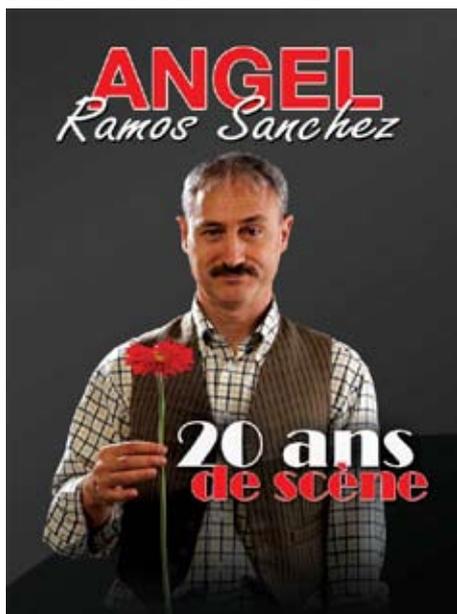
« EN ATTENDANT JULIO... 20 ANS DE SCÈNE »

PROGRAMME :

« ... époustouffant de drôlerie, d'humour, de malice, bref de présence scénique... Mime aussi bien que conteur, il vous envoie des étoiles plein les yeux, vous emberlificote l'esprit et vous émerveille... »

par Angel Ramos Sanchez – Théâtre Se Busca

DATE : Vendredi 26 octobre à 20h17



« CHEZ MARIO »

PROGRAMME :

Comédie théâtrale en 2 actes, de Roland Flener.

ORGANISATION : Théâtre athusien Les Gaietés

DATES : Vendredi 9 et samedi 10 novembre.

« ARTISTO »

PROGRAMME :

Élastic, mime-clown burlesque, emmène son public à travers l'univers du cirque et du cabaret dans un déluge de surprises, de folies et de catastrophes hilarantes.

Compagnie RirOlarmes.

DATE : Vendredi 16 novembre à 20h17



« SOURIEZ, VOUS VIEILLISSEZ »

PROGRAMME :

Un monologue décapant sur les préjugés de l'âge, une heure de massage comico-intellectuel qui remet d'aplomb et vaut mieux qu'un lifting coûteux qui ne fera pas long feu.

Création de trois complices : Françoise Einsweiler (comédienne), Brigitte Meignant (metteuse en scène) et Évelyne Wilwerth (écrivaine).

Compagnie du Bout du Nez.

DATE : Samedi 1^{er} décembre à 20h17



« GROSSES LÉGUMES ET PETITS MARRONS »

PROGRAMME :

Création théâtrale du Centre Dramatique en Région Rurale.

Les personnages légèrement décalés emmènent les spectateurs dans une ronde où le comique côtoie l'émotion et la réflexion sur l'indécence du monde du commerce.

ORGANISATION : Vivre ensemble, le Service Jeunesse de la Commune d'Aubange et les Éducateurs de rue.

DATE : Lundi 3 décembre à 20h17

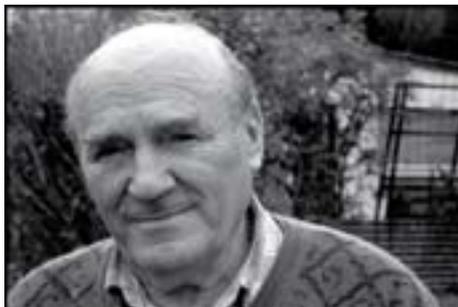
« CIAO BELLA E AFFETTUOSI RICORDI » BIS REPETITA

PROGRAMME :

Exposition, concert, cinéma, repas, théâtre et littérature.

ORGANISATION : Centre d'Animation Globale du Luxembourg.

DATES : Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 décembre



« EXPOSITION PEINTURE »

PROGRAMME :

Par les participants de l'Atelier « Entre Vues »

DATES : Samedi 15 et dimanche 16 décembre de 14h à 18h.

« UN PETIT CHAT DANS UN GRAND SAC »

PROGRAMME :

Noël au Théâtre : spectacle en famille de 4 à 104 ans

C'est une histoire qui joue au chat et à la souris et juste au milieu, des mélodies tendres et colorées puis de tout petits jeux de mots sautillants... et dans les coins, un peu d'ombre et de surprises.

Compagnie de l'Arbre Rouge, par Nathalie de Pierpont et Stéphane Groyne.

DATE : Mercredi 19 décembre à 18h02.

Scolaire –

« UN PETIT CHAT DANS UN GRAND SAC »

PROGRAMME :

Voir ci-dessus

PUBLIC : Classes de maternelle

DATES : Lundi 1^{er}, mardi 2 et mercredi 3 octobre



« STONE »

PROGRAMME :

A obtenu le Prix de la Ministre de l'Enseignement secondaire et le coup de cœur de la presse au Festival « Jeune public » à Huy en 2005.

Deux adolescents s'enlissent dans une joute entre insouciance et inconscience. Déjouer les interdits, dépasser les limites pour s'enivrer toujours plus loin, jusqu'au trop loin : une pierre jetée du haut d'un pont... un pare-brise éclaté, une poitrine explosée ! Remords, prise de conscience d'un acte quasi innocent et de ses conséquences.

Théâtre de la Guimbarde

PUBLIC : Classes du secondaire inférieur.

DATE : Vendredi 5 octobre



« AU-DELÀ DE L'EAU »

PROGRAMME :

Un trio pétillant incarne les triplées qui entreprennent un voyage initiatique pour forger leur personnalité grâce à la nature, aux livres, à la musique. C'est cocasse, trépidant, inventif, pétulant, coloré sur fond de patchwork.

Théâtre Oz

PUBLIC : Classes de primaire.

DATES : Mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 octobre.



« AU JARDIN »

PROGRAMME :

Un petit bijou de sensibilité et de légèreté qui émerveille les tout-petits dans un monde d'images en ombres chinoises : une fleur qui pousse, une goutte d'eau qui tombe, un papillon voletant et un chaton à sa poursuite. C'est un jeu d'alternance entre réel et virtuel animé par deux comédiens-magiciens.

Théâtre de la Guimbarde et Teatro Paraiso

PUBLIC : Classes de 1^{ère} et de 2^{ème} maternelle.

DATES : Lundi 12 et mardi 13 novembre.

« LES DÉSERTS DU MONDE »

PROGRAMME :

Reportage audio-visuel de et par Dany Marique.

Illustré de 800 diapositives en fondu enchaîné, accompagné d'une bande son composée d'interviews, de prises d'ambiance et de musiques adaptées.

Les thèmes abordent la désertification, le voyage, le nomadisme et la sédentarité et l'histoire de l'humanité.

PUBLIC : Classes du secondaire supérieur.

DATE : Jeudi 6 décembre.



« KI SUIS-JE »

PROGRAMME :

Un seul en scène avec Axel De Vreese

On ne badine pas avec le sens de la vie, la souffrance, la peine, la mort...

Et bien si, justement, on badine, on délire, mieux, on en fait un conte, un spectacle drôle, très drôle !

L'exubérance d'Axel De Vreese nous fait sourire et même rire parce que la dérision est souvent la meilleure arme face aux difficultés.

Compagnie de Nulle Part.

PUBLIC : Classes du secondaire supérieur.

DATES : Vendredi 21 décembre.

NOUVEAU ÉCOLE DE JAZZ MUSIQUE IMPROVISÉE - TOUT INSTRUMENT.

Trop souvent, jazz et musique ne font pas bon ménage dans les écoles ou conservatoires, alors qu'aux États-Unis, le jazz est enseigné dans des universités spécialement orientées vers ce genre de musique.

CONDITIONS :

Aucune limite d'âge mais de l'enthousiasme. Un niveau de degré de préparatoire ou moyen suffit.

PROGRAMME :

Un cycle complet s'articule autour de :

- Improvisation instrumentale individuelle 45' /semaine
- Histoire du jazz 1h/semaine
- Cours d'harmonie contemporaine 1h/semaine
- Cours d'ear training 1/2 h/semaine
- Cours de rythme 1/2 h/semaine
- Combo : improvisation collective 2h30/semaine

DURÉE :

3 ans -Participation : 50 € le semestre

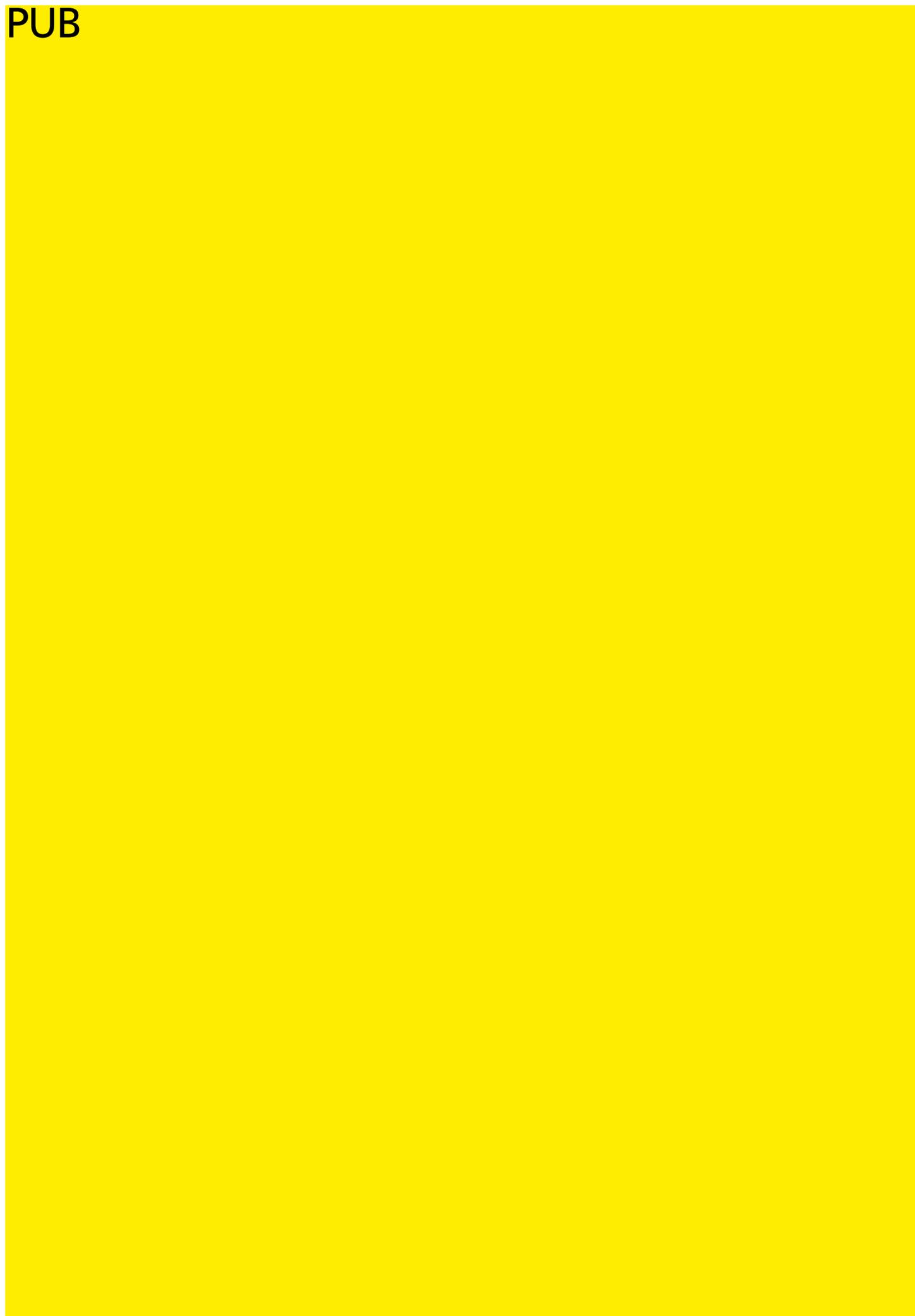
PROFESSEUR :

Daniel Turban, diplômé du conservatoire d'Esch-sur-Alzette et élève de Ernie Hammes et Georges Letellien (USA)

SÉANCES D'INFORMATION ET INSCRIPTION :

les lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 septembre de 14h à 18h au Centre culturel, tél. : 00 32 (0)63 38 95 73

PUB



A partir du 3 septembre, les bibliothèques communales d'Aubange reprennent les horaires habituels d'ouverture.

BIBLIOTHÈQUE LOCALE « HUBERT JUIN »

Hôtel de Ville,
(sous-sol de l'Hôtel de Ville)
rue Haute, 22
6791 Athus

Tél. : 063/38.20.45
Fax : 063/37.09.57
E-mail : bibli.aubange@bibli.cfwb.be

Lundi : 13h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 11h30 et
13h00 à 18h30
Vendredi : 9h00 à 12h00 et
13h30 à 18h00
Samedi : 8h30 à 12h00

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté Française, sections de Athus - Aubange - Halanzy.

Les principales finalités de notre enseignement artistique consiste à :

1. Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques.
2. Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle.
3. Offrir un enseignement préparant certains élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder au niveau supérieur de l'enseignement.

La Commune d'Aubange a l'honneur et le plaisir de vous inviter à suivre une formation appropriée.

Les cours sont accessibles à tous (nés avant le 1^{er} janvier 2003). Ils sont donnés par des professeurs diplômés de l'enseignement supérieur et universitaire.

COURS D'ÉVEIL MUSICAL

AGE :

Enfants de 5 ans à 7 ans
(nés entre le 01/01/00 et le 31/12/02)

HORAIRES :

1 période de 50' par semaine, le mardi :
5 ans à 16H20
6 ans à 17H10
7 ans à 18H00 jusqu'à 18H50

Bibliothèques Communales

LUDOTHÈQUE

Centre Culturel – 2^{ème} étage
Rue du Centre, 17, 6791 Athus
Tél. : 063/38.95.73

Mercredi : 14h00 à 16h00
Vendredi : 17h00 à 19h00
Samedi : 10h00 à 12h00

FILIALE DE HALANZY

Ancienne Maison Communale,
Grand-Place, 6792 Halanzy
Tél. : 063/42.23.35 – 063/67.71.51
E-mail : bibli.halanzy@bibli.cfwb.be

Mardi : 17h00 à 18h30
Mercredi : 15h30 à 18h30
Vendredi : 15h30 à 18h30
Samedi : 9h30 à 12h00

DÉPÔT D'AUBANGE

Ancienne Maison Communale,
rue du Village, 6790 Aubange
Tél. : 063/67.62.94
E-mail : depot.aubange@bibli.cfwb.be

Mardi : 14h00 à 16h30
Mercredi : 13h30 à 15h00
Jeudi : 17h30 à 19h00

DÉPÔT DE RACHECOURT

Ancienne Maison Communale,
La Strale, 229, 6792 Rachecourt
(local provisoire)
Tél. : 063/67.72.12 – 063/22.96.50
E-mail : bibli.rachecourt@bibli.cfwb.be
Mardi : 18h00 à 20h00
Mercredi : 16h00 à 18h00

Académie de Musique et des Arts de la Parole de la ville d'Arlon

LIEU :

Bâtiment communal, rue du Village à Aubange.

PROGRAMME :

Le cours comprends du travail vocal (respiration, relaxation, libération de la voix...), de l'initiation aux différents sons, rythmes et lecture de notes, du jeu et de improvisation vocale et rythmique, du rythme marché et frappé, de l'apprentissage et de la création de chansons, de l'utilisation d'instruments Orff (petites percussions), de l'initiation au xylophone (classe des 6 ans) et à la flûte à bec (classe des 7 ans).

COURS DE FORMATION MUSICALE (solfège)

AGE :

A partir de 8 ans (nés avant le 01/01/00).

HORAIRES :

en ce qui concerne la 1^{ère} année :
2 périodes de 50' par semaine :
Athus : le lundi et le jeudi à 16H20,
Aubange : lundi et vendredi à 16H20,
Halanzy : lundi et jeudi à 17H30.

LIEU :

- 1^{ère} année à Athus (Foyer Culturel, rue du Centre) :
- 1^{ère} année à Aubange (Bâtiment communal, rue du Village) :
- 1^{ère} année à Halanzy (ancien Hôtel de ville) :

COURS D'INSTRUMENTS :

flûte traversière et piccolo (Athus, Halanzy), clarinette (Halanzy), saxophone (Athus, Halanzy), cuivres (trompette, bugle, cornet, cor, baryton, trombone, tuba)(Halanzy) et piano (Athus) ainsi que hautbois, guitare, violon et alto, violoncelle, orgue d'église (Arlon). Cours d'ensemble instrumental.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont prises par les professeurs des cours concernés.
Pour les nouveaux élèves, il est indispensable de venir s'inscrire muni d'une photocopie de la carte d'identité.

PRIX :

Les cours sont gratuits sauf en ce qui concerne l'acquittement, s'il échet, du droit d'inscription imposé par la Communauté Française : 60 EUR pour les élèves nés entre le 15.10.1989 et le 31.12.1995, et de 150 EUR pour les élèves nés avant le 15.10.1989 (60 EUR pour les étudiants, gratuit pour les chômeurs).

RENSEIGNEMENTS :

Directeur, Patrice BACH.
Tél.: 063/22.76.97
du lundi au vendredi de 15H à 18H
Fax : 063/23.30.99



Programme du Pôle Européen Culturel Septembre 2007

SOMMAIRE

DIVERS - MANIFESTATIONS POPULAIRES ET SOCIALES

- 8 septembre 2007 **Course d'orientation**
 14 septembre 2007 **Remise des Godefroid**
 30 septembre 2007 **Chapitre de la confrérie des Maîtres des Forges**

EXPOSITIONS

- exposition permanente **Hart an der Grenze**
 exposition permanente **Triple face**
 exposition permanente **Richard Bawin fait son cinéma**
 du 04 au 16 septembre **(Em)prise de corps**
 du 04 au 30 septembre **Klaus Kermesse**
 du 04 au 30 septembre **Rohan Graeffly**

RENCONTRES - SYMPOSIUMS - CONFÉRENCES

- du 21 au 27 septembre **Miroir vagabond**
 25 septembre **Le phénomène conteneur**
 20 septembre **« Contre la «dissociété», plaidons pour un monde plus solidaire**

MUSIQUE

- 8 septembre **Présentation Eros**
 18 septembre **Amicale Jules Massonnet**
 22 septembre **La nouvelle industrie Lorraine**
 23 septembre **Chorale « Chantegaume »**
 28 septembre **Chorale « Les Chœurs de Lorraine » Aubange**
 29 septembre **Le Kaléidophone : chansons à voir**
 30 septembre **Trivelin bal folk**

DIVERS - MANIFESTATIONS POPULAIRES ET SOCIALES

REMISE DES GODEFROID

DATE : 14 septembre 2007

CONCEPTEUR : Idelux

CONTACTS : Dominique PIERRET

063/23 18 68

0496/57 36 81

dominique.pierret@idelux-aive.be

PROGRAMME :

Soirée de remise des prix pour les personnalités méritantes de la province de Luxembourg dans les domaines de la culture, de l'économie, du social, ...

CHAPITRE DE LA CONFRERIE DES MAÎTRES DES FORGES

DATE : 30 septembre 2007

CONCEPTEUR : Confrérie des maîtres de forges.

EXPOSITIONS

HART AN DER GRENZE

Le nouveau paysage familial.

DATE : exposition permanente,

GENRE : Exposition de photographie

CONCEPTEUR : CA CLB

CONTACTS : Alain SCHMITZ

00 32 (0)477 925 385

info@geste.lu

PROGRAMME :

L'évolution extraordinaire des modes de communication a transformé de façon radicale les organisations et les pratiques sociales, culturelles, économiques, politiques du monde.

Les incidences de la mondialisation suscitent des comportements contradictoires dans lesquels se mêlent les désirs de la nouveauté et la nostalgie ou les angoisses des disparitions.

Cette période particulière de l'histoire correspond sans doute à l'ouverture d'une nouvelle ère qu'artistes et intellectuels ne cessent d'interroger.

Au cours de ces dernières années est-ce que « la famille » a vraiment changé ?

Dans le cadre de cette réflexion sur le Nouveau Paysage Familial, le centre d'art contemporain accueillera en résidence la photographe française Jacqueline Trichard.

HART AN DER GRENZE

DATE : exposition permanente,

GENRE : exposition

CONCEPTEUR : Association surface sensible

CONTACTS : Association surface sensible

+33 (0)6 08 77 91 23

surface.sensible@free.fr

<http://surface.sensible.free.fr>

contacts : CA CLB – Alain SCHMITZ

info@geste.lu

PROGRAMME :

Hart an der Grenze est un projet extrêmement diversifié dans le cadre de Luxembourg 2007 ; il est facile de s'en faire une idée en allant visiter www.luxembourg2007.org. Avec des partenaires allemands, luxembourgeois et français, le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge est partie prenante



dans toute une série de ces manifestations d'arts plastiques. Certaines de celles-ci mènent une exploration autour des zones économiques avantageuses et non encore disparues malgré l'abolition théorique des frontières européennes. Le CA CLB a constaté une nette parenté entre ces projets artistiques et le contenu du projet Identité ; d'où l'importation de ces expositions comme éléments complémentaires permanents.

Les sites explorés :

- « Martelage sur la N4 entre Arlon et Bruxelles » avec comme artistes : FELTEN - MASSINGER – Caravana Obscura
 - « Le Pôle Européen de Développement – entre passé et avenir » avec les artistes : WILMES - MASCAUX - Nature Morte.
- En collaboration avec le Ministère de la Communauté française de Belgique et la Région wallonne.

TRIPLE FACE :**DATE :** exposition permanente,**GENRE :** Exposition**CONCEPTEUR :** Claude FELTZ et Patrice GAILLET**CONTACTS :** CAGL – Jean-Claude FEITE**PROGRAMME :**

"Triple face" est une exposition réalisée en 1987 par Claude FELTZ et Patrice GAILLET à l'occasion de la commémoration, déjà, des 20 ans de la « fermeture d'Athus ». Depuis lors, dans quelque recoin d'une vieille et grande maison vouée au savoir, elle dormait et s'empoussiérait lentement. C'était au risque d'être bientôt reléguée au fond de placards perdus au fin fond de caves aveugles ; au risque qu'on ait tôt fait de l'y oublier et, comme souvent en pareil cas, qu'on en ait perdu le sens lorsqu'on la retrouverait, probablement par hasard. Gros risque alors d'être, un des jours d'après, pour faire de la place, « bazarde » vers le plus proche parc à ... conteneurs ! La voici maintenant récupérée par Jean-Claude FEITE qui en est devenu le dépositaire et le continuateur ; à ce titre, non content de l'avoir sauvée, il l'a réveillée et l'a « élue » introduction en libre accès à « Identité », cette animation globale dont l'élaboration du fonds intellectuel lui aura servi pour synthétiser des dizaines d'années de recherches et de réflexions, tant personnelles que dues à d'autres passionnés.

RICHARD BAWIN FAIT SON CINÉMA**DATE :** exposition permanente**GENRE :** Exposition artistique**CONCEPTEUR :** CEC La Hesse**CONTACTS :** Anne-Françoise ROUCHE
0474 282 137**PROGRAMME :**

Richard est né à Seraing en 1955 et vit à Vielsalm depuis le début des années nonante. Il est l'un des plus anciens et plus fidèles participants des ateliers du Centre d'Expression et de Créativité « La Hesse ». Fin des années septante, il a également été l'un des tout premiers à fréquenter le Créahm de Liège qui ouvrait alors la voie de la création chez les personnes handicapées mentales. Un artiste de la première heure. Très autonome, Richard consciencise sa vocation d'artiste et présente une démarche des plus cohérentes. Il travaille de manière organisée et systématique. Son travail se focalise essentiellement sur la peinture, le dessin et de plus en plus le collage.



Son univers de création tourne essentiellement autour du cinéma et de ses chanteurs préférés. Il aborde par ailleurs la sculpture en terre et livre des oeuvres monumentales, qui entrent en résonance avec son univers graphique.

L'oeuvre de Richard BAWIN est dense.

(EM)PRISE DE CORPS**DATE :** du 04 au 16 septembre**GENRE :** Exposition photographique**CONCEPTEUR :** Collectif (em)prise de corps**CONTACTS :** Isabelle BUYSENS
PROGRAMME :

A travers différents regards et différents mediums (photos, vidéo son) donner autre chose à voir de cet « envers du monde » qu'est la prison.

Le propos n'est pas de renvoyer une image forcément sereine, mais d'éveiller la conscience à un certain nombre de vérités peut être un moyen de rapprocher les extrêmes en montrant de la personne incarcérée une autre image, celle de sa vulnérabilité, cette vulnérabilité qui peut rassembler parce qu'elle nous ressemble.

Pourquoi ce titre : (em) prise de corps ?

L'incarcération c'est d'abord la prise symbolique du corps.

Pour transgresser cette appropriation, cette interdiction au corps de vivre des sensations et d'exister les détenus se tatouent illégalement.

Souvent des noms d'êtres aimés, parfois une révolte abstraite et symbolique marque d'une nouvelle emprise ce corps étouffé.

La vidéo rendra l'emprise du corps du détenu plus perceptible, par la mise en place de différents mouvements : ex. : une spirale se rapprochant de plus en plus du corps, des rapprochements allant droit vers le corps et se perdant dans le flou et l'obscurité du visage effacé.

Les témoignages audio, ne peuvent que susciter questionnements et positionnements.

La photo donne à nouveau consistance à ce corps malgré la mise en veille des sens (absence des sensations de la vie courante, comme les courants d'air, les bruits sonores, les odeurs, etc..) et la mise entre parenthèses de l'existence.

L'utilisation de ces médiums renvoie à une forme d'expression "scénographiée »

L'intérêt d'exposer dans un container symbolise cet espace clos qu'est la prison.

Il met le spectateur dans la situation d'expérimenter un certain nombre de rapports : à cet « en dehors du monde ».

KLAUS KERMESSE**DATE :** 04 au 30 septembre**GENRE :** Exposition – installation - projection**CONCEPTEUR :** Daniel-Daniel
(Daniel LANNOY)**CONTACTS :** CACLB
info@caclb.be**PROGRAMME :**

Daniel Daniel revient avec un travail nommé « Klaus Kermesse ».

Cette production « La Partie » n'est pas très

éloignée d'un film traditionnel dans le sens où un scénario a été écrit et des scènes ont été tournées. Des acteurs ont aussi été choisis, et c'est dans le rôle de ceux-ci que se trouve la différence essentielle : les acteurs, ici, ne sont pas réellement des acteurs... Il s'agit en réalité de petites figurines photographiques découpées, articulées, qui s'animent dans un décor.

Cette création est donc avant tout un travail manuel, un contre-pied de l'art cinématographique actuel, dominé par le numérique et les effets spéciaux.

L'histoire est celle de Monsieur Klaus, qui déambule dans une douzaine d'attractions foraines et qui va vivre certaines aventures.

ROHAN GRAEFFLY**DATE :** 04 au 30 septembre**GENRE :** Exposition–installation**CONCEPTEUR :** Rohan GRAEFFLY**CONTACTS :** CACLB
info@caclb.be**PROGRAMME :**

En quelques mots : Rohan Graeffly est un artiste complet qui produit aussi bien des séries ou objets photographiques que des vidéos.

Quelle que soit la forme qu'il prend (photographie, vidéo, installation), son travail s'articule autour de 2 notions principales : l'identité et le souvenir.

Par certaines de ses réalisations, il nous dévoile des souvenirs personnels mais il joue avec son identité. Son travail correspond davantage à une autofiction qu'à une autobiographie...

Son monde, c'est une réalité fictionnelle, il réarrange la vérité à sa manière.

De ce fait, nous sommes en présence d'oeuvres dont l'interprétation reste ouverte à l'imagination du spectateur.

**RENCONTRES - SYMPOSIUMS - CONFÉRENCES****MIROIR VAGABOND****DATE :** du 21 au 27 septembre 2007**GENRE :** Symposium**CONCEPTEUR :** Miroir Vagabond**CONTACTS :** Christine MAHY
00 32 (0)84 311 946

PROGRAMME :

Expositions, spectacles, conférences et animations proposés par le Miroir Vagabond autour du thème {territoire - culture - social et nomadisme}. Installation d'un espace cohérent articulé autour de quatre thématiques que sont

- Territoire – art - social : "Habiter" et "Tourisme social"
- Territoire - art : "Peintures d'histoires" et "développement local et artistes"
- Création collective : "Art public et Identité locale"
- Animation : "Habiter, bien plus qu'un toit"

Entrées gratuites

LE PHÉNOMÈNE CONTENEUR

Appropriation du conteneur dans les sphères architecturales, artistiques et sociales

DATE : 25 septembre

GENRE : (Rencontres - Symposiums)

CONCEPTEUR : Province de Luxembourg - SDAC

CONTACTS : Frédérique PHILIPIN
061 25 01 70

f.philipin@province.luxembourg.be

PROGRAMME :

CONTAINER : n. m. – 1932 : mot anglais « récipient, contenant » ; anglicisme : voir conteneur.

CONTENEUR : n. m. – 1956 : de contenir ; caisse métallique normalisée pour le transport.

Définitions extraites du Petit Robert, dictionnaire de la langue française

Proposé dans le cadre du programme général du Pôle européen culturel, ce symposium sur la thématique du conteneur est directement lié au travail d'urbanisation du site imaginé par le bureau d'architectes L'Escaut. Un programme de rencontres et d'échanges à la découverte de démarches d'utilisation du conteneur par des artistes, des architectes, des intervenants sociaux.

Abordant le sujet de manière transversale, le symposium proposera à travers des interventions, des présentations d'expériences et des installations de découvrir diverses formes d'exploitations et ré-appropriation dans les sphères culturelles et sociales de l'objet container : outil nomade standardisé support d'échanges commerciaux.

Organisation : Service de la Diffusion et de l'Animation Culturelles de la Province de Luxembourg avec la collaboration de La Cambre architecture et du bureau d'architecture l'Escaut.



« CONTRE LA «DISSOCIÉTÉ», PLAIDONS POUR UN MONDE PLUS SOLIDAIRE .

DATE : 20 septembre 2007 à 20h00

GENRE : Conférence

CONCEPTEUR : Centre d'éducation permanente de promotion sociale des travailleurs asbl et la FGTB

CONTACTS : Joël THIRY,
Centre d'éducation permanente de promotion sociale des travailleurs asbl
0032 63 219183

PROGRAMME :

Contre la «dissociété, plaidons pour un monde plus solidaire» par Jacques Généreux.

Jacques Généreux, économiste français, enseigne depuis une vingtaine d'année à l'institut d'études politiques de Paris. Membre du conseil général du PS français, il est le fondateur d'un club politique, renouveau socialiste européen.

Il viendra ce 20 septembre présenter une conférence sur le thème de la «dissociété». Conférence organisée par la FGTB et le Centre d'Education permanente de Promotion sociale des Travailleurs.

Entrées gratuites

MUSIQUE

PRÉSENTATION EROS

DATE : 8 septembre

GENRE : Musique

CONCEPTEUR : Province de Luxembourg – SDAC

<http://www.province.luxembourg.be>

CONTACTS : Christiane TOUSSAINT
00 32 (0)61 250 154

c.toussaint@province.luxembourg.be

PROGRAMME :

Pour une info directe sur cette coopération transfrontalière créant un réseau européen d'outils pour les arts de la scène :

<http://projet.eros.free.fr>

Lancement du projet Eros Tour 2007.

Conférence, stands, ateliers, concerts avec des groupes labellisés Eros.

Une organisation collective des partenaires qui rassemblera, de midi à minuit, des artistes et des jeunes de ces différentes régions.

Entrées gratuites



AMICALE JULES MASSONNET

DATE : 18 septembre de 20h00 à 22h00

GENRE : Musique

CONCEPTEUR : Amicale Jules Massonnet

CONTACTS : Marcelle CHARLIER-GUILLAUME

PROGRAMME :

Le groupe d'animation "Les Echos de la Semois" présentera un spectacle de chants et de danses ayant pour thèmes "l'Oberbayern" et "l'Opérette".

LA NOUVELLE INDUSTRIE LORRAINE

DATE : 22 septembre à partir de 19h00

GENRE : Chant choral sur des musiques de variétés

CONCEPTEUR : Centre d'Animation Globale du Luxembourg

CONTACTS : Centre d'Animation Globale du Luxembourg

Jean-Claude Feite
cagl@belgacom.net

PROGRAMME :

Le Centre d'Animation globale du Luxembourg, en collaboration avec la Tortue magique et la Compagnie du Grand Asile, propose « La Nouvelle Industrie Lorraine ».

L'heure est venue de repousser encore plus loin l'apathie et le conformisme ! Le 22 septembre 2007 à partir de 19h, Muckrackers et les Forces Alliées ainsi que Beinhaus vous invitent à vous joindre au Front de Libération de la Lorraine Harsh Punk pour une grande soirée d'utopies et d'oreilles brisées !

Le temps est venu de danser sur les cendres du capitalisme et de ses valets.

Mise en scène et en musique de textes choisis dont certains d'Hubert Juin

Entrées : 5 €



CHORALE « CHANTEGAUME »**DATE :** 23 septembre à 20h00**GENRE :** Concert vocal**CONCEPTEUR :** Chantegaume**CONTACTS :**Myriam PONCELET
00 32 (0)63 233 929Madame LORET
00 32 (0)498 654 543**PROGRAMME :**

Le groupe vocal "Chantegaume" est une chorale mixte comptant une cinquantaine de membres issus de la commune de Virton et des localités voisines.

Vaste et varié, le répertoire du groupe vocal Chantegaume comprend des chants religieux et profanes représentatifs de chacune des périodes de l'histoire de la musique, du chant grégorien à nos jours, y compris des oeuvres de compositeurs régionaux (C. Bodson, C. Jacquemin, A. Toulmonde,...)

La Direction musicale est assurée par Dominique BODSON.

Actuellement, Chantegaume travaille le Requiem de W.A. Mozart avec le groupe symphonique Mettensis de Metz, placé sous la direction de Yannick Erel.

C'est ce programme que Chantegaume présentera sur le PEC.

**CHORALE « LES CHŒURS DE LORRAINE » AUBANGE****DATE :** 28 septembre de 20h30 à 22h30**GENRE :** Concert vocal**CONCEPTEUR :** Les Chœurs de Lorraine**CONTACTS :** André GOFFLOT
063 389 106a.gofflot@swing.be**PROGRAMME :**

La Chorale les CHŒURS DE LORRAINE s'est constituée en groupe choral mixte le 15 mai 1962.

La chorale se veut être un groupe d'animation culturelle au sein de la communauté locale et au niveau de la grande région des trois frontières. Elle s'efforce de promouvoir l'art vocal en offrant à tous la possibilité de mieux connaître et apprécier la musique : donner de la détente et de la satisfaction à ses choristes par le beau chant et l'amitié du groupe, donner du plaisir au public par de la musique de qualité.

Elle est totalement indépendante, et ouverte à toutes et à tous, de tout âge.

Le répertoire s'étend de la polyphonie de la Renaissance aux œuvres contemporaines en passant par les grands chœurs classiques. Le chant populaire y est également bien représenté, puisque le répertoire comprend de nombreuses mélodies tirées

de la bonne chanson française et du folklore international, interprétées en langue originale. Cela permet de présenter au public un large éventail du chant à travers les âges et à travers le monde.

Chaque année, la chorale Les Chœurs de Lorraine présente une série de concerts dans la région, en Belgique et aussi à l'étranger (Grand-Duché de Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, Pologne, Hongrie,...pays dans lesquels elle a été invitée, et a noué des contacts très chaleureux).

Chaque année, elle anime aussi Sainte Cécile, et surtout Noël, et organise à Aubange un grand Festival International de chorales.

Sa qualité musicale a été reconnue par de nombreux prix et distinctions obtenus lors de plusieurs concours, en Belgique et à l'étranger, auxquels elle s'est présentée, de même qu'à plusieurs concours de classement, récemment encore, à un concours européen de chant et de musique à Esch-sur-Alzette, où il lui a été décerné un « 2° prix européen de chant »

La chorale les Chœurs de Lorraine est affiliée à la Fédération Musicale du Luxembourg Belge.

La Chorale est dirigée par Christine DESPINEUX, professeur de piano et de musique de chambre à l'Académie, et par Yvon LAURENT, Directeur adjoint.

www.leschoeursdelorraine.net**Entrées : 5 €****LE KALÉIDOPHONE : CHANSONS À VOIR****DATE :** 29 septembre à 17h00**GENRE :** Chant choral sur des musiques de variétés**CONCEPTEUR :** Le Kaléidophone (Longwy - France)**CONTACTS :** Marie-Thérèse HENRION
+33 82 23 66 95**PROGRAMME :**

Ensemble vocal de LONGWY, créé en 1985 par la volonté de chanter de plusieurs dizaines d'enseignants, il a pour but de promouvoir la chanson francophone contemporaine. En 1986, le groupe s'est constitué en Association régie par la loi 1901. Composé d'environ 50 choristes répartis en quatre pupitres, le groupe a pour chef de chœur Yves PIERRE, Professeur de Musique à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de NANCY-LORRAINE, depuis sa création. Le groupe chante accompagné d'un pianiste ou avec le support de bandes son. Son répertoire est tiré de la variété française contemporaine. En 1989, il chante en compagnie de la chanteuse québécoise

Fabienne THIBEAULT, à NANCY, puis LONGWY et ensuite à VERDUN. Invité par le Comité de Jumelage de la ville de LONGWY, il a eu le plaisir de se produire à NAGOLD en Allemagne ; puis a participé à différentes manifestations en Belgique et au Luxembourg. Il a enregistré une cassette et un CD et figure sur plusieurs CD qui regroupent bon nombre de chorales françaises. En 2001 le groupe a participé au Festival International de chorales de l'Avent à PRAGUE.

En 2002, il organise les "1ères Rencontres avec le Kaléidophone", autour de la "langue de chez nous", dans le cadre des journées du Patrimoine de la ville de Longwy.

Les 18 et 19 septembre 2004, ont eu lieu les « 2èmes Rencontres ... », sous le signe de l'Europe. En 2005, à l'occasion de son 20ème anniversaire, un second CD " Les copains d'abord " a été enregistré.

En 2006, en mars, l'ensemble vocal participe, à Amsterdam, au festival " la Cantate d'Amsterdam ".

Chanter et faire partager les fruits de leur passion : c'est la raison d'être des hommes et des femmes du Kaléidophone.

Entrées : 5 €**TRIVELIN BAL FOLK****DATE :** 30 septembre 2007 à 20h00**GENRE :** Musique Folk**CONCEPTEUR :** Trivelin ASBL**CONTACTS :** Walter LENDERS
0032(0)479 395098walter.lenders@skynet.be**PROGRAMME :**

Des ménétriers au milieu d'un carrefour, TRIVELIN, groupe belge, installé depuis très longtemps sur les terres wallonnes, joue les musiques traditionnelles d'Ardenne et de Gaume d'après les carnets des ménétriers du 19ème siècle.

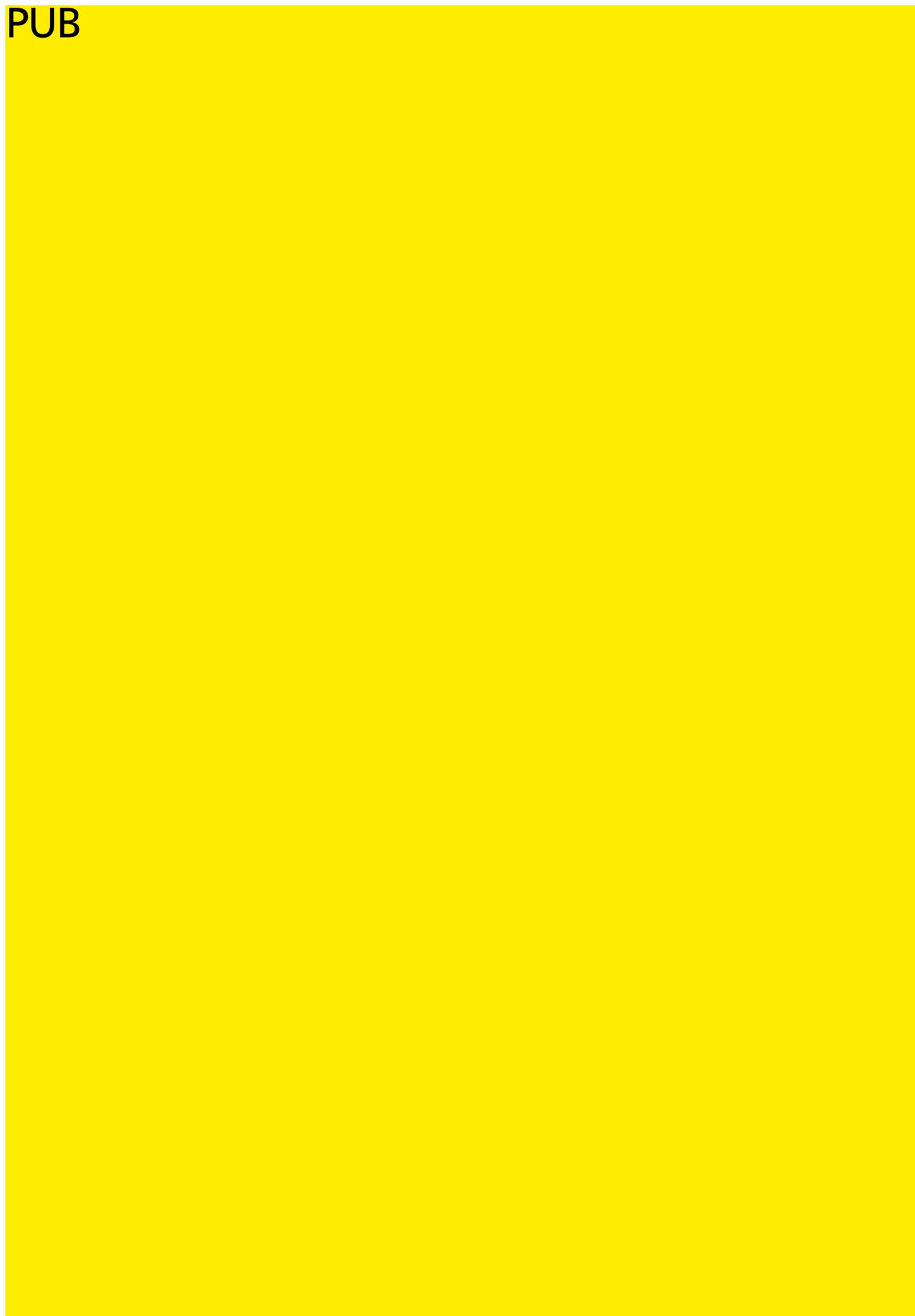
C'est donc un répertoire de contredanses qui vous embarque pour les maclotes, passe-pieds, valse, amoureuses ou anglaises que TRIVELIN joue sur des instruments bizarres : accordéon, vielle, cornemuse, nyckelharpa et hautbois.

Le tout avec le savoir-faire de ces musiciens qui ont l'habitude de faire danser mais qui ont aussi pris l'habitude de s'écouter entre eux et de trouver un plaisir certain dans la qualité sonore et dans la finesse des arrangements.

TRIVELIN se focalise autour d'un répertoire local mais aussi européen. On renoue avec une époque mais également avec une façon de faire qui a évolué tout en restant attachée à des valeurs musicales enracinées dans le terroir.

Entrées : 5 €

PUB





PEC RétrosPECTive en image



après-midi
DEAMBULATION
PERFORMANCE
LA VANFARE DU COMMANDO FETE
30 ans de musique live

soirée
GRANDE SCENE
CRESCENDO
POP > ROCK > PUNK
L'INDO
ROBERT HANCOCK
& MICROCLIQUE
BLUE VELVET
DIX OUT
SOUL ACCELERATOR
ORANGE BUD
punk metal velocity

fin d'après-midi
CHAPITEAU DECOUVERTES
METISSAGE RAED KOSHABA & OUROUK
ALTER NATIVE KARTET
14h - 18h 2007 30 minutes

nuît
AFTER ELECTRO
ATOMIC ALUMIN
ABSTRACT SOUND PROJECT
19h - 23h

INAUGURATION
EROS TOUR festival 2007
RENCONTRES...FORUM...DEBATS
VILLAGE ASSOCIATIF...CONCERTS

ENTREE LIBRE
(DE 15H À 20H)

POLE EUROPEEN
SAMEDI CULTUREL
08 AUBANGE
SEPT. BELGIQUE

NAVETTES GRATUITES
EN GRANDE REGION II

Maison des jeunes, Planète J

PORTES OUVERTES LE 15 SEPTEMBRE

Programme de la rentrée 2007 (11/11)

OUVERTURE DE L'ACCUEIL :

Mercredi de 16h à 19h

Jeudi de 16 à 19h

Vendredi de 16h à 22h

Samedi de 14h à 18h

ATELIERS :

Guitare débutant : jeudi de 17h30 à 19h

Guitare confirmé : vendredi de 18h30 à 20h

Aide scolaire : chaque mercredi de 14h à 16h

Mini-foot : chaque samedi de 14h à 16h au Joli bois.

Danse : samedi matin.

Cuisine inter-culturelle avec souper ouvert au public :

troisième vendredi du mois à partir de 15h.

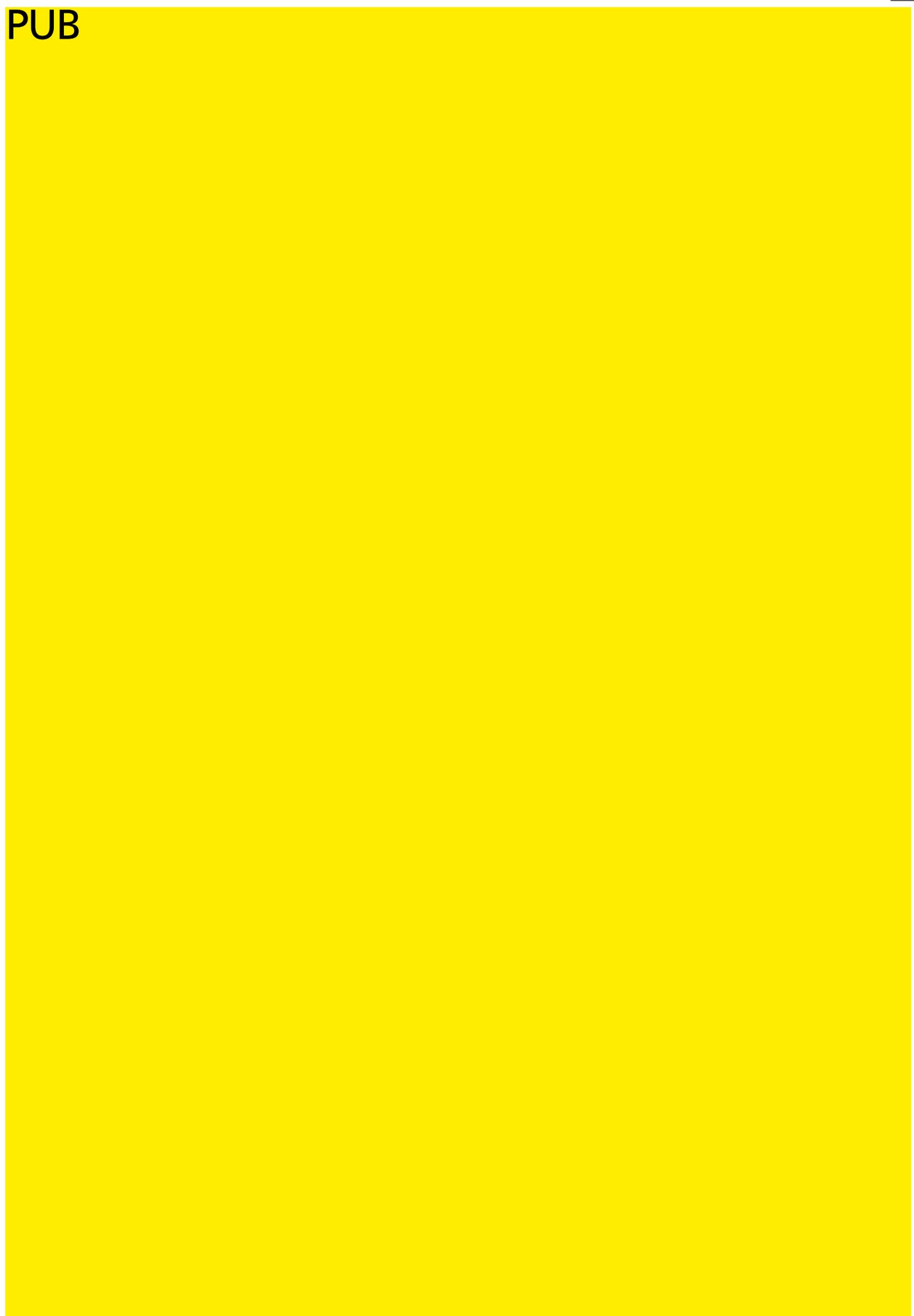
Autres en fonction des desideratas des jeunes

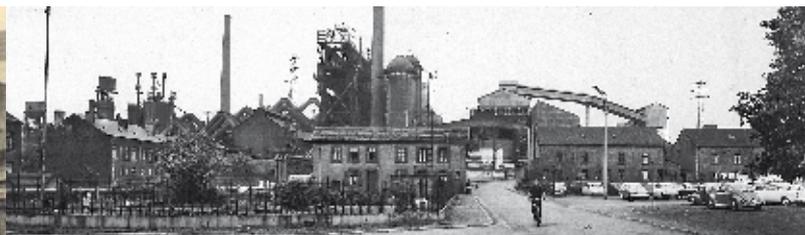
ADRESSE :



A.S.B.L Planète J, Maison des Jeunes
Communale d'Aubange
rue de Rodange, 103, 6791 Athus
Coordinateur : Kevin WISLEZ
Tél.: 063/23.76.73
E-mail : planete_j@hotmail.com
skyblog.com/planetej.skyblog.com

PUB





Il y a 30 ans, le Sud Luxembourg et plus particulièrement Athus allaient vivre les heures, les jours, les années les plus noires de son existence. Après des semaines de luttes, de manifestations, d'espoir, de découragement, l'Usine ferme définitivement ses portes le 5 septembre 1977, laissant 1.500 travailleurs directs sans emploi. Une profonde dépression allait s'installer sur toute la région.

30 ans après, la question « la fermeture de l'usine d'Athus était-elle inévitable ? » est toujours dans les mémoires.

L'asbl Athus et l'Acier en association avec le Centre Culturel d'Athus vous invitent à un week-end de souvenirs et de réflexions.

Exposition de peintures, pièce de théâtre, colloque, débat et visites guidées seront au programme.

Pour tous renseignements :

Asbl Athus et l'acier

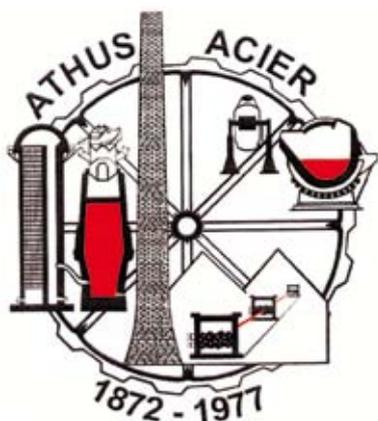
Pascal JACOB

Rue de la Montagne, 31, 6791 ATHUS

Tél.: 063/38.67.39

Fax: 02/56.50.387

Athus.acier@skynet.be



Commémoration des 30 ans de la fermeture de l'usine sidérurgique d'athus

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

VENDREDI 7 SEPTEMBRE

18h30

Vernissage de l'exposition de peintures de l'artiste Patrick DEMELENNE au musée de l'Acier rue du Terminal 11 à Athus.

20h15

« Mémoires de Femmes », création théâtrale de l'atelier théâtre du Centre Culturel d'Athus dirigé par Jacques HERBET, inspirée de la fermeture des usines de la région au travers du regard de femmes d'ouvriers. A voir au Centre Culturel rue du Centre à Athus.

SAMEDI 8 SEPTEMBRE

10h00

Visite guidée, en car, du P.E.D. au départ du Pôle Européen Culturel à Athus (PEC 2007) Durée: 1 heure.

14h15

Colloque :

« La fermeture de l'usine d'Athus était-elle inévitable ? » :

- La sidérurgie en Wallonie par Robert HALLEUX, professeur d'université à la Sorbonne - Histoire de l'Usine d'Athus par Anne-Marie BIREN, historienne.
- La fermeture de l'Usine d'Athus par Charles-Ferdinand NOTHOMB, Ministre d'Etat, François PASQUASY, ingénieur civil métallurgiste et René BRESSARD, permanent syndical.
- Idélux ou l'après usine par Henri DEMORTIER, directeur de département à Idélux

Débat :

entre Madame A.-M. BIREN, Messieurs R. HALLEUX, F. PASQUAZV, Ch.-F. NOTHOMB, R. BRESSARD et H. DEMORTIER avec comme modérateur Françoise GILAIN, journaliste de la RTBF. Verre de l'amitié offert par l'Administration Communale d'Aubange au Centre Culturel rue du Centre à Athus.

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE

10h00

Visite guidée, en car, du P.E.D. au départ du Pôle Européen Culturel à Athus (PEC 2007) Durée: 1 heure.

14h00

Visites guidées de l'exposition permanente du musée de l'Acier rue du Terminal 11 à Athus.

**TALON RÉPONSE À FAXER
AU 02/56.50.387**

OU À RETOURNER

À L'ADRESSE SUIVANTE :

ATHUS et L'ACIER asbl
à l'attention de Pascal JACOB
Rue de la Montagne, 31
6791 ATHUS

Nom. :

Prénom :

Accompagné de personne(s)
participera(ont)

Aux colloque et débat

« La fermeture de l'usine d'Athus était-elle inévitable ? » au Centre Culturel, rue du Centre à Athus

A la visite du P.E.D. en car,

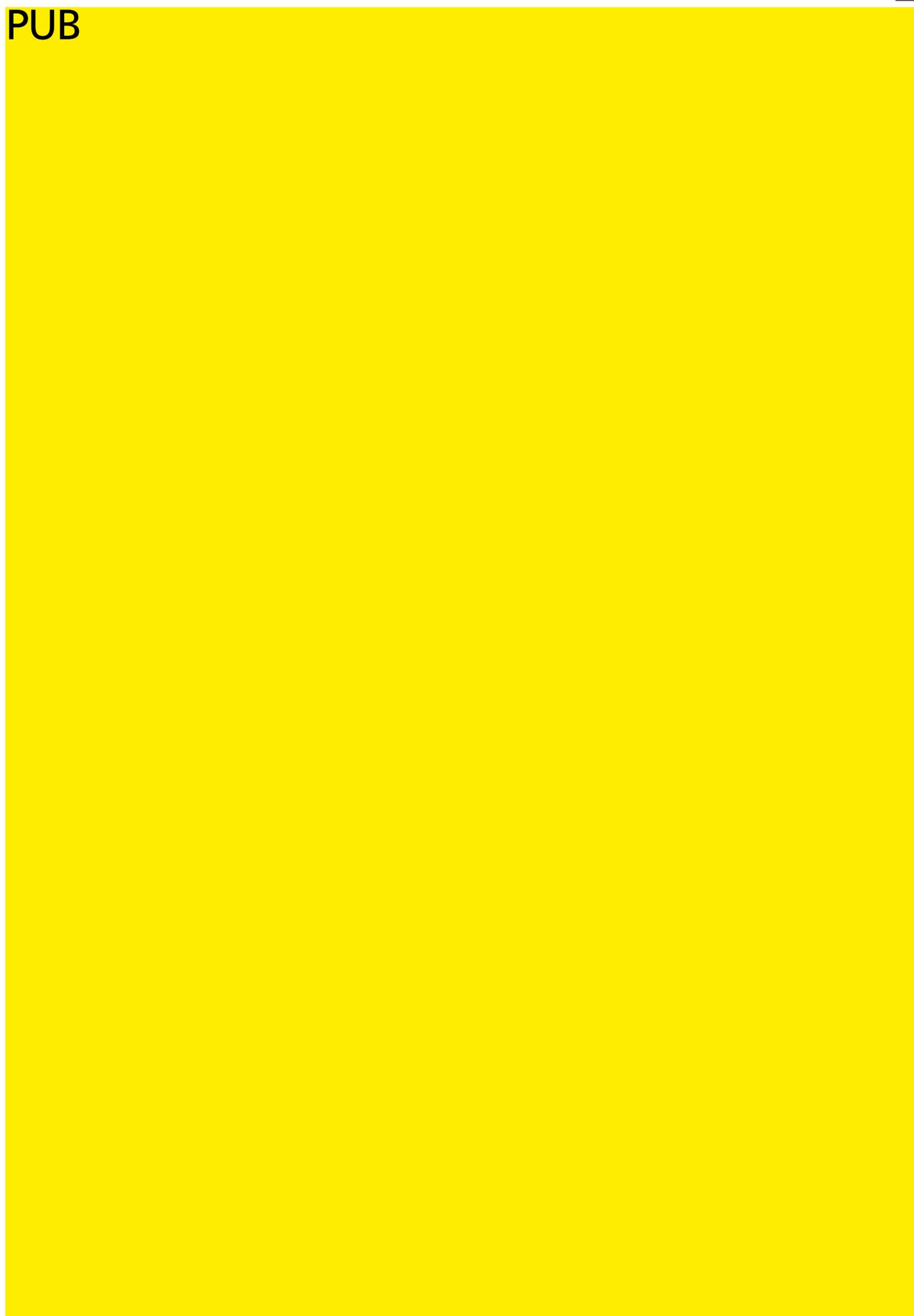
le samedi 8 septembre

le dimanche 9 septembre

au départ du Pôle Européen Culturel d'Athus (PEC 2007)

Pour une bonne organisation
cochez votre choix
Entrées et visites gratuites

PUB



« Tout Rachecourt dans les pommes »

Dimanche 14 octobre 2007 dès 09h00 sous chapiteau chauffé et dans la rue, grande foire artisanale et des produits du terroir, marché de la pomme et de ses dérivés, stands didactiques, animations de rue.

STAND DIDACTIQUE .

Stand didactique sur les anciennes variétés de pommes et de poires par le département de lutte biologique et des ressources phyto-génétiques de GEMBOUX.

Vous pourrez y faire analyser vos propres pommes.

ASSOCIATION « LA POMMERAIE » :

Association regroupant :

- Les producteurs d'un petit village Alsacien, SCHALKENDORF : sensibilisation à l'arboriculture familiale.
- Les Croqueurs de Pommes de Lorraine (F) Pomologie
- De nombreux Artisans aux réalisations variées travailleront devant vous et s'efforceront de mettre en évidence le thème de la Pomme.

GASTRONOMIE :

Tout ce qui se fait à base de pommes, ainsi que les produits du terroir.

MARCHE :

Vente de pommes, de pommes du pays. (anciennes variétés).

PRESSAGE :

Pressage de vos pommes sur place, au CLEO.



REPAS :

(réservation obligatoire)

dès 11h45 au CLEO

(Tél. : 063/67.87.45 après 18h)

Apéritif « Normandy » ou jus de pommes

Choucroute au cidre, 4 viandes

Pommes de terre au lard

Dessert aux pommes

Café

PRIX :

18 € adultes

9 € enfants moins de 12 ans

dès 11h30 au Cercle

(Tél. : 06/36.75.081)

Apéritif

Plat gaumais « Touffaye du chef »

Feuilleté aux pommes

Café

PRIX :

15 € adultes

7 € enfants moins de 12 ans

ANIMATIONS

The Dixie Boys Band

Street Parade

Jazz Dixieland

Los Tabascos

Gp samba animation.

Madgicabrac

Les clowns nous font leur cinéma sur monocycle, jonglerie, sculpteurs de ballons,...

Artisans de tradition

Facteur de cornemuse, sabotier, sculpteur de forme de spéculoos, potier, cannage, dentellière, tisserand, vannier, sparterie, souffleur de verre,...

Secouer le pommier

Jeux podium.

Tirà l'arc

Guillaume Tell.

Promenade en poneys

Grimage

pour enfants... et adultes.

CONTACT :

A.S.B.L S.I. RACHECOURT

Secrétariat :

rue du Haut, 217

B-6792-RACHECOURT

tél. : 063/67.58.03



Atelier Gaumais

Halanzey-Hôtel de ville

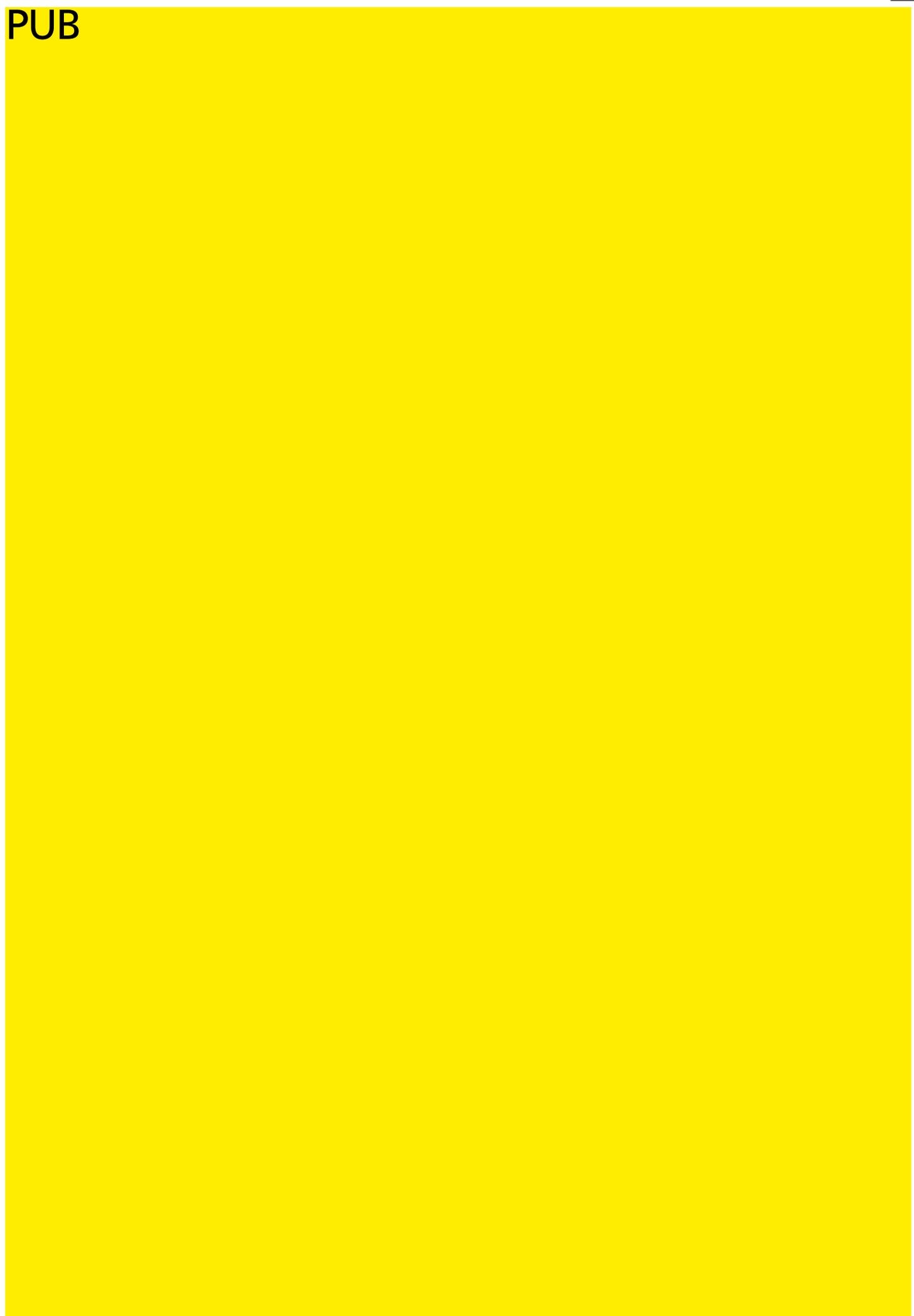
Rentrée la semaine du 10 septembre

Activités proposées pour la saison 2007-2008

Lundi 20h-21h	Aquagym (à la piscine d'Athus)	063/67.80.92
Lundi 19h30-21h30	Chant de variétés et improvisation	0495/90.11.57
Mardi 9h-11h	Peinture	063/37.13.04
Mardi 18h-20h	Dessin Ados (10-15 ans)	063/67.88.02
Mardi 20h-22h	Peinture à l'huile	063/67.70.46
Mercredi 14h-16h	Créativité enfants (6-12 ans)	063/37.14.58
Mercredi 14h-16h	Psychomotricité	063/37.14.58
Mercredi 19h30-22h	Couture	063/67.75.80
Mercredi 1 fois/mois 20h-22h	Créativité florale (débutants)	063/67.66.31
Mercredi 1 fois/mois 20h-22h	Créativité florale (confirmés)	063/37.14.58
Jeudi 1 fois/mois 9h-12h	scrapbooking	063/67.54.06 ou 063/37.13.04
Jeudi 1 fois/mois 20h-23h	scrapbooking	063/67.54.06 ou 063/37.13.04
Jeudi 19h30-22h	Dessin & couleur	063/37.13.04
Samedi 10h-12h	Dessin enfants (6-12 ans)	063/37.14.58
Samedi 10h -11h	Initiation à la guitare	063/37.13.04
Samedi 11h-12h	Guitare d'accompagnement	063/37.13.04

Atelier Gaumais

PUB



Séance du conseil communal du 26 juin 2007

SEANCE PUBLIQUE:

LE CONSEIL COMMUNAL a :

- approuvé les **comptes de l'Asbl Anim'Aubange** pour les exercices 2005 et 2006;
- approuvé le compte de la **Fabrique d'Eglise d'Halanzy**;
- approuvé le compte de la **Fabrique d'Eglise d'Aubange**;



- approuvé le compte de la Fabrique d'Eglise d'Athus;
- approuvé le **Plan stratégique de sécurité et de prévention 2007-2010** pour la Commune d'Aubange.

La loi du 13 mai 1999 modifiant la nouvelle loi communale a introduit la possibilité pour les communes de prévoir, dans certaines conditions, des sanctions administratives contre les infractions à ses règlements et ordonnances. Par ailleurs, la loi du 17 juin 2004 a inséré dans la nouvelle loi communale le recours à la médiation. Le conseil peut ainsi prévoir une procédure de médiation dans le cadre des sanctions administratives. Celle-ci est d'ailleurs obligatoire au cas où elle se rapporte aux mineurs ayant atteint l'âge de 16 ans accomplis aux moments des faits;

- décidé de procéder au recrutement d'un(e) **gestionnaire des centres sportifs** et fixation des conditions d'accès;
- approuvé le projet d'**aménagement de deux lavoirs à Rachecourt**, au montant de **82.172,00 € T.V.A. comprise** et choisi l'adjudication publique comme mode de passation du marché;
- décidé d'approuver le décompte final relatif aux **travaux d'égouttage et/ou endoscopies** au montant de **57.107,97 € hors T.V.A.**;
- décidé de passer un marché ayant pour objet l'**acquisition d'un compresseur d'air respirable pour le S.R.I.**;
- approuvé le cahier spécial des charges pour les illuminations de fin d'année;
- approuvé l'avenant pour travaux supplémentaires suite à la **mise sous terre du réseau électrique à la place de Halanzy**, montant : **29.853 € T.V.A. comprise**;
- décidé de participer à la **vente groupée du cantonnement de Florenville** et approbation des clauses particulières.

- décidé de participer à la **vente groupée du cantonnement d'Arlon** et approbation des clauses particulières.
- décidé d'approuver le **règlement d'ordre intérieur en matière de concertation entre la Commune et le CPAS**;
- Décidé de la création d'un **groupe de travail relatif à la révision des statuts administratif et pécuniaire** comprenant :
Le Bourgmestre, trois Conseillers communaux choisis selon le mode de la représentation proportionnelle :

Pour le groupe ROC : M. MOROSINI A-M.

Pour le groupe PS : M. LAMBERT A.

Pour le groupe CDH : M. MERTZ G.;

- décidé de la **création d'un passage pour piétons N 88 HALANZY** – extension de la limitation de vitesse à 50km;
- décidé de modifier la **signalisation rue de la Motte à Halanzy**;
- décidé d'**interdire le stationnement le long de la N804**;
- établi le projet de résolution par laquelle le **Conseil communal approuve une motion invitant Monsieur le Ministre de la Santé Publique à prendre de fortes mesures correctrices des effets pervers du « Numerus Clausus » limitant le nombre de médecins agréés par l'INAMI**, et à réétudier les normes de financement des hôpitaux et des SMUR, afin de les adapter aux contraintes des zones rurales.

Attendu que la Province et les Communes du Luxembourg ont en charge, contrairement aux autres Provinces et Communes, la gestion de tous les hôpitaux établis sur leur territoire;

Qu'au total des remboursements INAMI de l'année 2005, un luxembourgeois coûte en moyenne 1611 euros, un flamand 1627 euros et un wallon 1673 euros; invite Monsieur le Formateur du gouvernement fédéral :

1. à inscrire dans la déclaration de politique générale toutes les mesures correctrices possibles au système de « numerus clausus » limitant le nombre de médecins agréés par l'INAMI, afin de permettre aux zones rurales, où aucune surconsommation médicale n'est constatée, de recevoir les soins médicaux de proximité et de qualité, tant en médecine hospitalière qu'en médecine générale et singulièrement en ce qui concerne la médecine d'urgence.
 2. à réétudier les normes de financement des hôpitaux et des SMUR afin de les adapter aux contraintes des zones rurales;
- voté une **motion relative aux tarifs de l'électricité et au traitement discriminatoires en Province de Luxembourg à l'intention de Monsieur André ANTOINE, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial**,

Le Conseil communal d'Aubange a souhaité vous interpeller sur la situation préoccupante du tarif de l'électricité en Province de Luxembourg où nous devons faire face à des coûts de distribution trop élevés.

En effet, de par sa faible densité de population et de son réseau plus long,

notre intercommunale Interlux est devenue la société de distribution la plus onéreuse du pays, facturant ses services jusqu'à trois fois plus cher que certaines autres intercommunales.

Vous le comprenez, cette libéralisation cache en réalité une perte de solidarité: les PME et les habitants de notre province sont pénalisés.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de tout faire afin que les habitants de la Région Wallonne et de notre commune soient traités à la même enseigne que les autres belges.

La solution qui nous semble la plus judicieuse est la création d'un fonds d'égalisation entre les intercommunales.

Parallèlement, les membres de notre Conseil communal vous encouragent à continuer vos efforts en vue de réduire la consommation d'énergie de la région, efforts auxquels ils se joignent.

- voté une **motion contre la fermeture des bureaux de poste d'Aubange et de Halanzy**;

1. Le Conseil s'oppose avec fermeté à la fermeture des guichets des postes d'Aubange et de Halanzy. La population surtout âgée, de ces deux villages de respectivement 3650 et 2650 habitants, serait ainsi privée d'un service public essentiel qui ne saurait remplacer les « mesurette » mise en place par la Poste.
 2. Le Conseil dénonce la politique de libéralisation à outrance des services publics qui ne peut que desservir des zones rurales telles qu'en compte la Province de Luxembourg dont la population risque de payer le coût maximum pour un service minimum.
 3. Le Conseil ne comprend pas comment, dans une zone à forte densité de population, comme la zone frontalière du PED, la Banque de la Poste ne développe pas une stratégie active de collecte d'épargne et de produits financiers. Il s'agit là d'une politique à courte vue à l'heure où les organismes bancaires concurrents rationalisent également.
 4. Le Conseil demande à être reçu en délégation par l'Administrateur Délégué afin de lui faire valoir son point de vue.
- approuvé le projet de **restauration du mur de soutènement de l'esplanade de l'église de Rachecourt**, au montant de **90.572,22 T.V.A. comprise** et l'adjudication publique comme mode de passation du marché.



Plantations : à quelle distance peut-on planter ?

Qu'est ce qu'une plantation ?

La législation concernant les plantations est reprise au chapitre V du code rural. Bien que relativement ancienne (elle date du 7 octobre 1886 !), cette loi a très peu changé. Elle régleme les distances des plantations en fonction du type et de la taille des arbres.

Le terme « plantation » doit être pris dans son sens le plus large, c'est à dire qu'il signifie tant l'action de planter de nouveaux arbres que l'action de conserver les plantations qui existent déjà.

Que peut-on planter ?

La réglementation et les distances à respecter pour la plantation des espèces ligneuses varient selon les types d'arbres : hautes tiges et basses tiges. Cependant, la législation ne définit pas cette distinction. On doit donc se baser essentiellement sur la jurisprudence pour les distinguer.

ARBRES À HAUTE TIGE

Il s'agit d'arbres qui peuvent atteindre une hauteur de plus de 3m si on les laisse pousser. On prend donc en compte la hauteur qu'ils peuvent atteindre en théorie.



ARBRES À BASSE TIGE

Il s'agit d'arbres qui, par nature, ne peuvent atteindre la hauteur de 3m. On tient compte ici aussi de la hauteur que l'arbre peut atteindre en théorie.

Si j'éte un arbre à haute tige, devient-il un arbre à basse tige ?

Non. Même si vous taillez un arbre à haute tige à une hauteur inférieure à 3m, il reste un arbre à haute tige et vous devez respecter la réglementation qui s'y rapporte.



Si un arbre à basse tige pousse exceptionnellement haut ?

Si un arbre à basse tige atteint par exception la hauteur d'un arbre à haute tige, vous devez le considérer comme un arbre à haute tige et respecter la législation en rapport.

HAIE VIVE

Il s'agit d'une haie constituée d'arbustes, de ronces, d'épines et/ou de branchages vivants entrelacés.

La législation ne fixe pas de hauteur ni d'épaisseur maximum. Néanmoins, la jurisprudence estime que, pour être considérée comme telle, une haie ne peut atteindre la hauteur de référence des arbres à haute tige (plus de 3m) ni dépasser en épaisseur la limite de la propriété.

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Il s'agit d'arbres et de haies qui présentent un intérêt esthétique et paysager (par exemple, un arbre à haute tige isolé et âgé de plus de 30 ans). Ils font l'objet d'un recensement, dépendent du fonctionnaire délégué et sont répertoriés dans un ouvrage (art. 266 5°, 267, 268 du CWATUP).

Ils sont donc protégés et ne peuvent être arrachés sans autorisation : leur arrachage requiert l'octroi d'un permis d'urbanisme (art. 84 §1, 11° du CWATUP).

CLÔTURES, HAIES SÈCHES ET FOSSÉS

Il ne s'agit pas, à proprement parler, de plantations mais d'éléments artificiels, non-vivants formant un écran (opaque ou non).

Une clôture peut être constituée de différents matériaux : métal, mur, haie, arbre, mur mitoyen...

Une haie sèche peut être constituée de branchages coupés. Un fossé peut être considéré comme clôture.

Est-ce l'unique protection dont ils bénéficient ?

Non. Les arbres et haies remarquables sont parfois classés comme sites et bénéficient d'une protection du patrimoine (art. 185 et suivants du CWATUP). Vous pouvez consulter, à ce sujet, les 5 fiches consacrées au patrimoine.

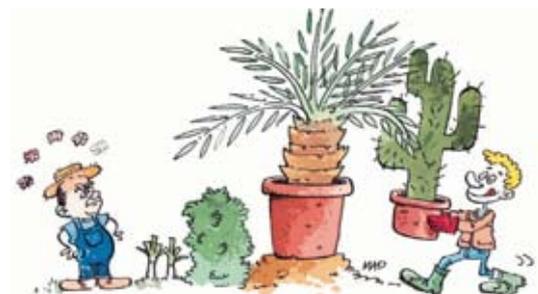
FAUT-IL UN PERMIS D'URBANISME POUR INSTALLER UNE HAIE OU UNE CLÔTURE ?

Il ne faut pas de permis d'urbanisme si vous respectez l'ensemble de ces conditions (art. 262 4° f du CWATUP) :

- on se trouve dans les cours et jardins;
- l'aménagement est conforme à une destination de cours et jardins;
- il n'y a aucune modification sensible du relief du sol;
- la hauteur maximale est de 2m;
- il s'agit d'une clôture constituée :
 - soit d'une haie vive d'essences régionales;
 - soit par des piquets reliés entre eux par :
 - > des fils ou du treillis à larges mailles (avec un soubassement éventuel fait d'une plaque de béton, d'un muret d'une hauteur maximale de 0,50m);
 - > ou bien une ou deux traverses horizontales.

Dans tous les autres cas, mais à condition que votre projet soit dans les cours et jardins, vous devrez adresser une déclaration urbanistique au Collège Communal (art. 263 §1er 2° du CWATUP).

Il y a dispense du concours obligatoire d'un architecte (art. 265 4° du CWATUP) dans tous les cas.



Attention, il se peut que certains règlements vous imposent des prescriptions urbanistiques particulières.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter nos fiches relatives au permis d'urbanisme, aux travaux de minime importance et à la déclaration urbanistique préalable (PU, TMI et DU).

Quelles sont les distances de plantation à respecter ?

Tout propriétaire peut clore son terrain conformément aux dispositions du Code civil (art. 647 du Code civil et art. 29 du Code rural).

Les distances à respecter pour réaliser des plantations en bordure de votre terrain dépendent du type de plantation que vous voulez effectuer.

ARBRES À HAUTE TIGE

Ils doivent être plantés à 2m minimum de la limite séparative (il s'agit de la limite entre votre propriété et celle de votre voisin) (art. 35 du Code rural).

ARBRES À BASSE TIGE

Ils doivent être plantés à 0,50m minimum de la limite séparative (art. 35 du Code rural).

ARBRES FRUITIERS EN ESPALIER

Les arbres fruitiers plantés en espalier (art. 35 du Code rural) contre un mur ou contre tout autre type de clôture en matériaux durs ne doivent respecter aucune distance : ils sont plantés contre le mur ou la clôture. En hauteur, ils ne peuvent jamais dépasser la crête du mur.

Mais attention :

- si le mur d'appui est mitoyen (s'il appartient en copropriété aux deux voisins), la plantation est autorisée des deux côtés du mur (pour les deux voisins);
- si le mur d'appui est privatif (s'il n'appartient qu'à un seul des deux voisins), seul le propriétaire du mur peut y appuyer des espaliers. Son voisin pourra, lui aussi, faire pousser des arbres en espalier, à condition qu'il ne les appuie pas contre le mur. Il peut les appuyer à un treillage (pour lequel la distance de 0,50m ne doit pas obligatoirement être respectée) à condition que ce treillage ne touche pas le mur.

La loi ne vous autorise à planter des espaliers sans respecter les distances légales que contre un mur. Si vous voulez les planter le long d'une haie, par exemple, vous devrez respecter la distance réglementaire de 0,50m s'il s'agit d'un arbuste ou de 2m s'il s'agit d'un arbre à haute tige.

Remarque :

la même procédure s'applique aux espèces à tige grimpante ou sarmenteuse (vigne ou glycine, par exemple).



HAIE VIVE

Quelle qu'en soit l'essence, elles doivent être plantées à 0,50m minimum de la limite séparative (art. 30 et 35 du Code rural).

Que les plants qui la constituent soient de nature à se développer en haute ou en basse tige, si elle est taillée en forme de haie, c'est la distance de 0,50m qui doit être respectée. Le propriétaire est donc tenu de lui garder la forme et les dimensions propres aux haies.

Une haie mitoyenne (qui sépare deux biens clôturés l'un et l'autre de toutes parts) peut être plantée à frais communs, sans aucune distance à respecter, sur la limite des deux terrains (art. 32-33 du Code rural). Voir, à ce sujet, la fiche DP3.

CLÔTURES, HAIES SÈCHES ET FOSSÉS

Ils peuvent être réalisés à la limite séparative de deux propriétés, sans aucune distance à respecter (art. 30 du Code rural).

Dans le cas d'un fossé non-mitoyen, la distance à respecter par rapport à la propriété voisine doit être égale à la moitié de la profondeur de ce fossé. Plus le fossé est profond, plus la distance à respecter doit donc être importante (un fossé profond de 2m doit être creusé à minimum 1m de la limite séparative, par exemple). La distance sera égale à toute la profondeur du fossé s'il est construit contre une terre labourée ou contre un terrain en pente.

Ces distances sont-elles toujours valables ?

En règle générale, ces distances de plantation (de 2m et de 0,50m) sont valables aussi bien à la ville qu'à la campagne et ce, quelles que soient les dimensions de votre jardin. Cependant, il existe quelques exceptions qui peuvent faire varier les distances de plantation d'un endroit à l'autre, d'une situation à l'autre.

USAGES CONSTANTS ET RECONNUS

Les distances de plantation varient parfois en fonction de la pratique constante et reconnue d'usages différents à l'endroit où les plantations sont réalisées. Cela signifie que tous les habitants d'un lieu doivent respecter une même distance, tenue comme obligatoire (même s'il ne s'agit pas des 0,50 et 2m légaux).

Pour savoir si de tels usages (constatés par la jurisprudence des juges de paix) existent pour votre terrain, renseignez-vous auprès du greffe de la justice de paix.

Il arrive parfois que, dans les jardins situés en ville, les arbres soient plantés à une distance inférieure à la distance réglementaire. Il ne s'agit là que d'une tolérance et pas d'un usage constant et reconnu.

RÈGLEMENT COMMUNAL OU PROVINCIAL

Les distances de plantation peuvent être modifiées également par un règlement communal ou provincial.

Celui-ci peut imposer des distances de plantation différentes (voire même des hauteurs et des épaisseurs spécifiques dans le cas des haies).

Pour prendre connaissance d'un éventuel règlement communal ou provincial, renseignez-vous auprès du service de l'aménagement du territoire de la commune.

CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Si vous souhaitez planter à une distance inférieure au minimum légal et que votre voisin marque son accord, vous pouvez conclure un accord écrit avec celui-ci afin de déroger à la règle générale.

Sachez que, pour être valable et opposable au tiers (pour conserver ce droit en cas de vente d'un des terrains, par exemple), une telle convention entre deux propriétaires doit être actée par un notaire et être enregistrée et transcrite au bureau de la conservation des hypothèques.

PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES D'UN LOTISSEMENT OU D'UN PCA (Plan Communal d'Aménagement)

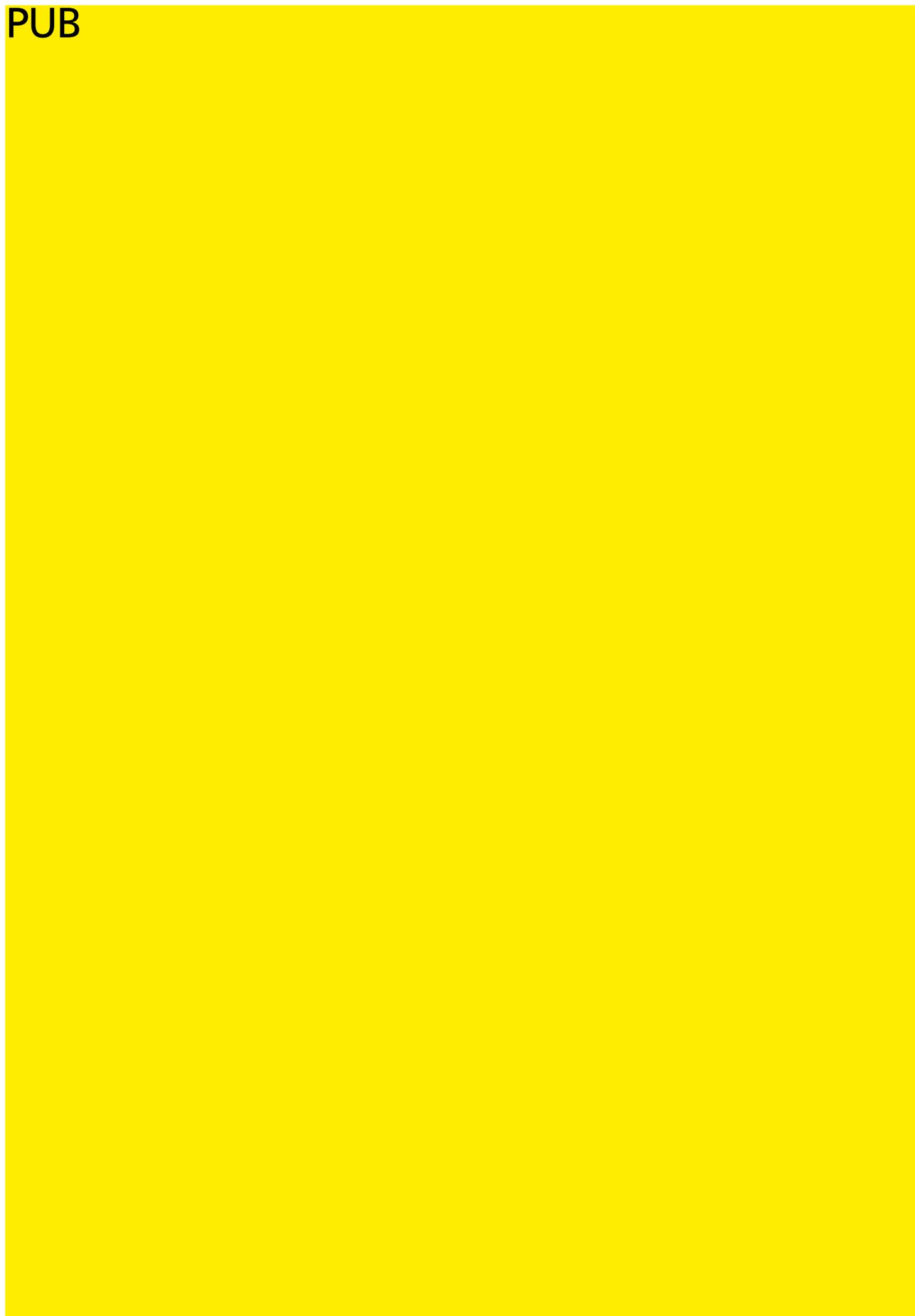
Il existe des prescriptions très précises propres à chaque lotissement et/ou à chaque PCA. Il s'agit de règles à respecter, essentiellement en ce qui concerne le type de plantations (essences autorisées et/ou proscrites), mais aussi, parfois, en ce qui concerne les distances à respecter par rapport aux limites séparatives.

LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

Il existe des règles particulières à ce sujet. Les conditions sont parfois différentes d'une province à l'autre. Il est important aussi de se référer au Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), notamment en ce qui concerne les plans d'aménagement et les dispositions particulières qui sont liées aux différentes affectations du sol.



PUB

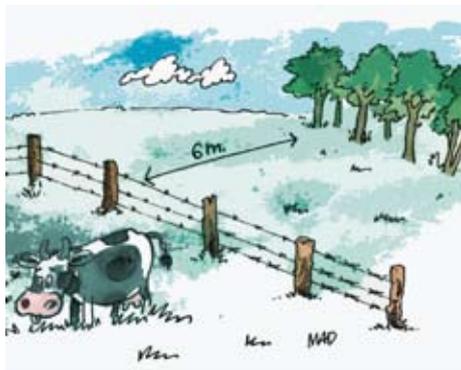


PLANTATIONS FORESTIÈRES EN ZONE AGRICOLE

Dans les zones agricoles, il n'est pas permis de procéder à des plantations forestières à moins de 6m des limites de la propriété.

En outre, une autorisation doit être demandée au Collège Communal.

Il en va de même dans une zone réservée aux plantations forestières mais située le long d'une zone agricole.



LE LONG DES COURS D'EAU ET DES CHEMINS DE HALAGE

Les résineux ne peuvent être plantés à une distance inférieure à 6m des cours d'eau et de leurs sources (décret régional wallon du 11/04/84).

La distance est ramenée à 2m en bordure des lacs en zone forestière (6m en zone agricole).

Il n'y a pas de restriction au bord des étangs sauf si la berge et l'étang appartiennent à des propriétaires différents (les distances habituelles sont alors appliquées).

Les feuillus ne peuvent être plantés à une distance inférieure à 2m des cours d'eau navigables (6m en zone agricole).

La distance est également de 2m en bordure des lacs.

LE LONG DES VOIES DE CHEMIN DE FER

Les arbres ne peuvent être plantés à moins de 6m du franc bord d'une ligne de chemin de fer (art. 2 de la loi du 25/07/1891).

Le franc bord est un point théorique situé à 1,5m du rail extérieur ou la crête du talus en cas de différence de niveau.

La distance de plantation varie de 6 à 20m selon qu'il s'agit d'arbres à basse ou à haute tige. Dans les courbes (- de 500m de rayon), la distance à respecter doit être d'au moins 20m.

LE LONG DES LIGNES ÉLECTRIQUES,

Conduites d'eau enterrées, gazoducs...

Il existe des règles particulières pour les plantations :

- le long des lignes électriques à haute tension et sous les lignes électriques et téléphoniques ordinaires;
- le long des conduites d'eau enterrées : la SWDE insère une clause lors de l'acquisition d'emprises en sous-sol interdisant de planter des arbres à moins de 2,50m de part et d'autre de l'axe de la conduite;
- le long ou à l'aplomb des gazoducs, oléoducs et assimilés (loi du 12/05/1965, loi du 28/07/1987, AR du 21/09/1988).



Les bonnes adresses

Les services **Urbanisme, Travaux ou Environnement**, ainsi que l'**éco-conseiller de votre commune**.

Le Numéro Vert de la Région wallonne :
0800/11.901 (appel gratuit)
Internet : www.wallonie.be.

La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP),
rue des Brigades d'Irlande,1 - 5100 JAMBES
Tél. : 081/33.21.11.

Les Directions extérieures de la DGATLP
site **Internet :** <http://mrw.wallonie.be/DGATLP>

La Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE)
avenue Prince de Liège 15 - 5100 JAMBES
Tél. : 081/33.50.50.

Les Maisons de l'Urbanisme de la Région wallonne
Internet : www.maisonsdelurbanisme.be.

Espace Environnement
rue de Montigny 29 - 6000 CHARLEROI
Tél. : 071/300.300
mail : info@espace-environnement.be
Internet : www.espace-environnement.be.

Vous pouvez vous procurer toutes les adresses utiles à la permanence téléphonique de la **Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement**, tous les matins de 9h30 à 12h30 au tél. : 071/300.300.

Gestion des réseaux de distribution (gaz, électricité) Comment identifier les vrais agents ?

Afin de respecter les règles de la libéralisation du marché de l'énergie (1^{er} janvier 2007) en matière de concurrence, **les métiers préalablement regroupés au sein de votre intercommunale ont dû être scindés.**

Dès lors l'exploitation des réseaux du gaz et de l'électricité est maintenant dissociée de la vente : gestion des réseaux pour les GRD, vente pour les différents fournisseurs.

En réseaux Wallonie, les agents agissant pour le compte des GRD (Gestionnaire de réseau de distribution) sont identifiables par la dénomination « Netmanagement » ainsi que par le logo du Gestionnaire du Réseau de Distribution de la commune.

Par ailleurs, les agents qui se présentent chez les clients pour effectuer des opéra-

tions techniques sont dotés d'un badge dont voici le modèle :



PUB

